Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 46 (1975)

Heft: 5

Rubrik: Le 7 juin 1975 à Delémont : assemblée générale de l'ADIJ : procès-verbal de l’assemblée générale du 18 mai 1974, à Delémont

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PD4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLVIe ANNÉE
Paraît une fois par mois
No 5 Mai 1975

SOMMAIRE

Ordre du jour de l'assemblée générale de l'ADIJ, le 7 juin 1975, à Delémont (97) ; **I. Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 1974, à Delémont** (98) ; **II. Rapport d'activité 1974** (100) : 1. Introduction (100) ; 2. Organes de l'association (100) ; 3. Administration (104) ; 4. Activité du comité (106) ; 5. Activité des commissions (109) ; 6. Conclusions (122) ; **III. Comptes 1974** (122) ; **IV. Statuts** (124).

Le 7 juin 1975 à Delémont

Assemblée générale de l'ADIJ

L'assemblée générale de l'ADIJ, qui aura lieu le 7 juin 1975 à Delémont, constituera, dans les annales de notre association, une date extrêmement importante. En effet, cette assemblée permettra aux membres de l'ADIJ de célébrer le 50e anniversaire de leur association. C'est en effet sur l'initiative du Conseil communal de Delémont que fut fondée l'ADIJ (ADIEJ : Association pour la défense des intérêts économiques du Jura, à l'époque) en 1925. La volonté de retourner aux sources a poussé le comité central à choisir une nouvelle fois cette ville pour le déroulement de l'assemblée générale.

ORDRE DU JOUR :

9 h. 15 **Assemblée administrative à la Halle du Château :**

— Ouverture.
— Procès-verbal de l'assemblée générale 1974.
— Rapport d'activité.
— Comptes.
— Budget et cotisations 1975.
— Election de membres d'honneur.
— Election d'un vérificateur des comptes.
— Programme d'activité :
  a) étude concernant l'avenir de l'ADIJ ;
  b) programme d'activité.
— Divers et imprévu.

11 h. 15 **Conférence de M. Paul Jollès,** ambassadeur, directeur de la Division fédérale du commerce, sur le thème : « Situation économique et financière actuelle, causes et conséquences. »

12 h. 15 Apéritif offert par la Municipalité de Delémont.

13 h. Déjeuner à l'Hôtel Central.

I. Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 1974, à Delémont

Présidence : M. Frédéric Savoye, président central, Saint-Imier.

Procès-verbal : M. François Lachat, secrétaire général, Porrentruy.

Présents : 240 membres et 39 invités.

1. Ouverture

A 9 h. 15, M. Frédéric Savoye déclare l'assemblée ouverte en ces termes :

En ouvrant notre assemblée annuelle permettez-moi de vous dire, au nom du comité central, tout le plaisir et l'honneur que nous avons de vous recevoir ce matin à Delémont et de souhaiter à toutes et à tous la plus cordiale des bienvenues.

Nous osons espérer que les quelques heures que nous passerons ensemble, vous soient profitables et répondent à ce que vous êtes en droit d'attendre des rapports, exposés et informations que nous vous apporterons soit au cours de la partie administrative, soit en entendant M. Gérard Bauer, notre distingué orateur de ce jour.

Puis le président central salue tout particulièrement MM. G. Bauer, conférencier, P. Gassmann et J. Wilhelm, conseillers nationaux, G. Boinay et J. Vallat, juges à la Cour suprême, Ch. Fleury, M. Gury, G. Hennet et A. Schaffner, députés, R. Macquat et M. Monnier, préfets, MM. les représentants des Conseils communal et bourgeoisial de Delémont, MM. M. Boillat, président de la Société jurassienne d'Emulation, M. Faivre, président de l'Ecole jurassienne de musique, L. Froidevaux, président de la section jurassienne du TCS, H. Gorgé, président de Pro Jura, B. Mertenat, président de l'Université populaire jurassienne, J.-A. Mottet, président de la Fédération jurassienne des bourgeoisies, P. Schoch, président de la Chambre de commerce Jura-Bienne, R. Valloton, président de la section « Les Rangiers » de l'ACS, Mme Sunier, veuve du préfet Willy Sunier et MM. R. Baumgartner, H. Bühler, J. Christe et Ch. Zimmermann, membres d'honneur de l'ADIJ.

Le président central termine son allocution comme suit :

En ouvrant notre assemblée générale annuelle je me devais en tant que président d'une association dont l'économie est l'une des principales préoccupations, de vous brosser à grands traits ce tableau représentant certaines considérations générales sur l'économie du Jura et ses conditions de survie. Ce tableau — comme dit plus haut — avait déjà fait l'objet, mais d'une manière beaucoup plus détaillée, d'un rapport présenté à la commission dite des vingt-quatre, sur les données actuelles du problème jurassien. Il doit nous servir de toile de fond aujourd'hui, à la veille du plébiscite du 23 juin, placés que nous sommes devant une décision, je dirai même plus, devant une prise de conscience sur laquelle chaque citoyenne et chaque citoyen de notre coin de pays doit se pencher. Votre direction a décidé de réunir les membres du comité central en une séance extraordinaire qui aura lieu à Moutier le 11 juin, pour procéder à un échange de vues sur le prochain plébiscite. Vous serez tous mis au courant sur toutes propositions et vœux émis à cette occasion.

Mais maintenant déjà, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, vous toutes et tous qui aimez à votre manière notre Jura, vous toutes et vous tous qui le servez au plus près de votre conscience, soyez assurés que le comité central souhaite que l'ADIJ, à l'avenir comme par le passé, poursuive l'étude et la réalisation des tâches et problèmes que vous lui avez confiés et auxquels elle s'est atta-

C'est dans de petits détails déjà que vous constaterez que nous sommes une grande banque.

(Mettez-nous à l'épreuve.)

1872

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Schweizerischer Bankverein

Bienne Place Centrale
Tél. 032 22 59 59
160, route de Boujean
Tél. 032 41 74 22

Brügg Centre commercial Brüggmoos
Tél. 032 53 32 24

Delémont 43, avenue de la Gare
Tél. 066 22 29 81

Granges (Soleure) Place de la Poste
Tél. 065 8 71 71

Nidau 18, route Principale
Tél. 032 51 55 21
(Ouverture 1974)

Porrentruy 11, rue du Jura
Tél. 066 66 55 31

1716

Camille Bloch Schokolade mundet allen gut

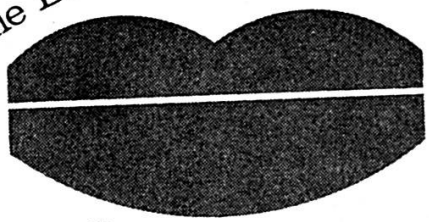

Camille Bloch chocolats pour la bonne bouche

Camille Bloch chocolate a magic mouthful

Camille Bloch cioccolata delizia la bocca

CamilleBloch

BÂTON AU CHOCOLAT ET NOISETTES

Ragusa

CAMILLE BLOCH

1706

PRONTO

PRONTO WATCH CO.

L. Maître & Fils SA

2725 LE NOIRMONT

85 ANNÉES AU SERVICE DE
L'ÉCONOMIE FRANC-MONTAGNARDE

1722

chée, ceci quelles que soient les décisions politiques qui pourraient être prises au terme des procédures prévues dans l'additif constitutionnel dont le 23 juin sera une des premières étapes.
C'est dans cette perspective et dans cet esprit, et en vous souhaitant encore une fois une cordiale bienvenue, que je déclare ouverte notre assemblée annuelle 1974.

L'ordre du jour est alors accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mai 1973, à Moutier

Il a paru dans le bulletin N° 4 d'avril 1974 et est accepté à l'unanimité et sans discussion.

3. Rapport d'activité 1973

Ce dernier est aussi accepté par acclamation et sans discussion (il a de même paru dans le N° 4 d'avril 1974 du bulletin de l'ADIJ).

4. Comptes 1973

Ils sont présentés par M. Jean Jobé, trésorier. M. R. Domont, président de la commission de vérification des comptes, donne connaissance du rapport de vérification. Il félicite la direction pour sa gestion exemplaire et le secrétaire-comptable pour la parfaite tenue des comptes. Enfin M. Domont propose à l'assemblée générale d'accepter les comptes et de donner décharge à la direction ; ce qui est admis à l'unanimité.

5. Révision des statuts

Présentés par M. M. Houlmann, préfet de La Neuveville, ils sont acceptés à l'unanimité après quelques modifications mineures. Le texte intégral des statuts figure sous point IV.

6. Budget et cotisations 1974

M. J. Jobé présente le budget, qui boucle avec un excédent de dépenses de 21 000 fr. Cet excédent devrait encore être ramené à des proportions plus acceptables étant donné les tractations qui sont en cours avec le gouvernement. Le budget est accepté à l'unanimité.

Quant aux cotisations, il est décidé d'en maintenir le montant comme par le passé.

M. R. Domont demande que le budget figure, à l'avenir, dans le numéro du bulletin précédant l'assemblée générale. Cette proposition est acceptée pour autant que des impératifs financiers et techniques ne s'y opposent pas.

7. Nomination du président et du comité central

Sur proposition de M. R. Berdat, vice-président, M. F. Savoye est réélu président central par acclamation.

En ce qui concerne le comité central, diverses propositions sont faites ; elles sont acceptées à l'unanimité. En voici les résultats :

F. Savoye, président central ; F. Lachat, secrétaire général ; R. Steiner, président d'honneur.

Membres fondateurs : Delémont, Laufon, Moutier, Porrentruy, ADOR.

Commissions : affaires communales, Robert Monnat ; agricole, Henri Cuttat ; formation professionnelle, Roger Jardin ; forestière, André Salomoni ; protection de la nature, Pol Donis ; routière, Pierre Freléchoz ; sauvegarde du patrimoine, Jean Christe ; sociale, Georges Rais ; ferroviaire, André Denis ; aménagement du territoire, Marcel Faivre ; tourisme pédestre, Otto Stalder ; économique, Joseph Boinay.

Communes : Saint-Ursanne, Bassecourt, Saignelégier, Grellingue, Courchapoix, Saint-Imier, La Neuveville, Bienne, Granges.

Membres collectifs : Pro Jura, La Jurassienne, Chambre de commerce Jura-Bienne, Centre-Jura, Inter-Jura, ADEP,
Membres individuels : R. Berdat, F. Boillat, H. Bühler, M. Haegeli, M. Houlmann, J. Jobé, S. Kohler, G. Mœckli, V. Moine, G. Morand, G. Renggli, H.-U. Sulser.

8. Election de la commission de vérification des comptes

L'assemblée accepte à l'unanimité les propositions du comité central : président : M. René Domont, de Courtedoux ; membres : communes de Bienne et Delémont.

9. Programme d'activité

Sur proposition du secrétaire général, M. François Lachat, le programme d'activité est accepté par acclamation.
Le programme a paru dans le bulletin No 7 de juillet 1974.
Le président central adresse ensuite ses vifs remerciements à MM. François Lachat, secrétaire général, Gabriel Nusbaumer, secrétaire d'enquêtes et Michel Friche, secrétaire-comptable.

10. Divers et imprévu

M. Edmond Guéniat, de Delémont, demande au comité central de se pencher sur les conséquences du plébiscite du 23 juin pour l'avenir du Jura.
Le président central annonce alors qu'une séance extraordinaire du comité central est convoquée à cet effet pour le 11 juin.

Enfin, le président central annonce que 1975 sera pour l'ADIJ, l'année de son cinquantième anniversaire. Diverses manifestations marqueront cet événement.

Il est 11 h. 25 lorsque M. F. Savoye lève l'assemblée.

Celle-ci est suivie d'une conférence de M. Gérard Bauer, ayant pour thème « La Suisse en l'an 2000. Expériences faites et leçons à tirer. »

Pour l'ADIJ

Le président central :
Frédéric SAVOYE

Le secrétaire général :
François LACHAT

II. Rapport d'activité 1974

1. Introduction

L'ADIJ, par ses différents organes, a tenté et a réussi dans une large mesure à maintenir son activité malgré les affrontements dus au processus plébiscitaire.
Pourtant, il faut souligner que deux commissions ont particulièrement souffert de cet état de fait : la commission des affaires communales (Association des communes jurassiennes) et la commission économique. Ajoutez à ces deux commissions la conférence des secrétaires.

2. Organes de l'association (état au 31 décembre 1974)

2.1. **Président d'honneur**

René Steiner, ancien président central de l'ADIJ, Delémont.

2.2. **Membres d'honneur**

Albert Comment, Dr en droit, ancien juge fédéral, Lausanne.
Virgile Moine, Dr phil., ancien conseiller d'Etat, Liebefeld
Henri Weibel, instituteur, Saint-Imier.
René Baumgartner, Dr ès sciences, ancien professeur, Delémont
Charles Zimmermann, vice-préfet, Saignelégier.
Ernest Lœffel, ingénieur agronome, La Neuveville.
Hans Bühler, conseiller municipal, Tramelan.
Henri Huber, conseiller d'Etat, Liebefeld

Paul Andrey, ancien maire, La Neuveville
Waldémar Wüst, ancien directeur de l'Ecole secondaire, Moutier.
Jean Christe, instituteur, Courrendlin.

2.3. **Comité central**

Membres de la direction

F. Savoye, ancien directeur, Saint-Imier, président
F. Lachat, député, Porrentruy, secrétaire général
J. Jobé, préfet, Porrentruy
R. Berdat, conseiller municipal, Moutier
M. Houlmann, préfet, Prêles

Membres fondateurs

E. Ammann, conseiller municipal, Delémont
A. Studer, employé de chancellerie, Laufon
M. Beurret, conseiller municipal, Moutier
R. Voisin, conseiller municipal, Porrentruy
A. Gobat, député-maire, Tavannes (ADOR)

Président d'honneur

R. Steiner, ancien président central de l'ADIJ, Delémont

Communes

Ch. Moritz, maire, Saint-Ursanne
R. Pétermann, conseiller communal, Bassecourt
P. Simon, conseiller communal, Saignelégier
A. Schmidlin, commerçant, Grellingue
P. Frund, maire, Courchapoix
F. Lœtscher, maire Saint-Imier
Mme M. Trœhler, ancienne conseillère municipale, La Neuveville
J.-R. Graf, député, Bienne
E. Stettler, directeur, Granges

Membres collectifs

O. Schmid, avocat, La Neuveville (Pro Jura)
J. Schaller, professeur, Delémont (La Jurassienne)
P. Schoch, directeur, Delémont (Chambre de commerce Jura-Bienne)
P. Paupe, directeur, Montfaucon (Centre-Jura)
G. Scherrer, maire, Delémont (Inter-Jura)
E. Parietti, directeur, Porrentruy (ADEP)

Membres individuels

F. Boillat, avocat, Moutier
H. Bühler, conseiller municipal, Tramelan
S. Kohler, conseiller d'Etat, Courgenay
V. Moine, ancien conseiller d'Etat, Liebefeld
G. Morand, directeur, Belprahon
G. Renggli, fondé de pouvoir, Delémont
H.-U. Sulser, archiviste, Bâle

Font également partie du comité central les présidents des commissions de l'ADIJ.

2.4. **Commissions** (état à fin décembre 1974)

Affaires communales (depuis 1934).

Président : M. R. Monnat, Liebefeld (1974).
Secrétaire : M. J.-M. Fleury, Moutier (nommé le 5 mars 1975).

MM. R. Berdat, Moutier (72), J.-C. Crevoisier, Moutier (74), R. Domont, Courtedoux (67), M. Faivre, Porrentruy (67), M. Friedli, Sonvilier (68), M. Guggelmann, Tramelan (73), M. Houlmann, La Neuveville (73), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Porrentruy (73), F. Monnin, Courrendlin (59), J. Mottet, Orvin (68), F. Savoye, Saint-Imier (73), A. Tschumi, La Neuveville (68), G. Walther, Bienne (71).

Agricole (depuis 1944).

Président : M. H. Cuttat, Courtemelon (65).
Secrétaire : M. R. Frund, Courgenay (71).

MM. R. Berdat, Moutier (72), M. Beuret, Le Bémont (57), J. Biétry, Les Enfers (65), J. Cerf, Delémont (47), P. Donis, Delémont (68) ; R. Eschmann, Delémont (68), P. Fleury, Porrentruy (44), J. Gerber, Montfaucon (70), W. Gobat, Bellelay (68), E. Grossenbacher, Chavannes (55), A. Guélat, Delémont (58), M. Houlmann, La Neuveville (73), W. Houriet, Belprahon (68), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Porrentruy (73), M. Nicolet, Tramelan (50), F. Savoye, Saint-Imier (73), J. Studer, Charmoille (50), C. Voisin, Corgémont (68).

Aménagement du territoire (depuis 1967).

Président : M. M. Faivre, Porrentruy (67).
Secrétaire : M. Ch. Frund, Porrentruy (67).

MM. R. Baumann, Bienne (69), R. Berdat, Moutier (72), J.-Cl. Bouvier, Porrentruy (67), J. Christe, Courrendlin (67), H. Cuttat, Courtemelon (67), A. Denis, Porrentruy (68) M. Houlmann, La Neuveville (73), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Porrentruy (73), J.-P. Miserez, Moutier (1974), F. Savoye, Saint-Imier (73).

Commission économique (depuis 1973).

Président : * M. J. Boinay, Bienne (73).
Secrétaire : * M. R. Vuillemin, Bienne (74).

MM. M. Berberat, Saint-Imier (74), R. Berdat, Moutier (74), * G. Bossy, Boncourt (74), F. Claude, Porrentruy (74), H. Cuttat, Courtemelon (74), J. Demagistri, Delémont (74) * A. Denis, Porrentruy (74), R. Dumont, Reconvilier (74), F. Erard, Moutier (74), M. Faivre, Porrentruy (74), R. Fiechter, Tramelan (74), * Ph. Holzer, Moutier (74), M. Houlmann, Prêles (74), J. Jeanbourquin, Les Bois (74), J. Jobé, Porrentruy (74), F. Lachat, Porrentruy (74), * D. Maillat, Neuchâtel (74), Ch. Marty, La Neuveville (74), R. de Montcuit, Alle (74), G. Morand, Belprahon (74), A. Mottaz, Delémont (74), E. Parietti, Porrentruy (74), G. Renggli, Delémont (74), F. Savoye, Saint-Imier (74), * R. Schindelholz, Delémont (74), P. Schoch, Delémont (74), Ch. Stampfli, Saint-Imier (74), E. Staubli, Laufon (74), J. Wolfender, Saint-Imier (74), J. Zahno, Moutier (74).

Formation professionnelle (depuis 1956).

Président : M. R. Jardin, Delémont (56).
Secrétaire : vacant.

MM. R. Berdat, Moutier (72), P. Billieux, Porrentruy (56), H. Bourquin, Berne (63), D. Cetlin, Tavannes (64), M. Houlmann, La Neuveville (73), W. Jeanneret, Tra-

* *Membres du bureau.*

LONGINES

Trench®

La montre
que tout le monde ne portera pas.

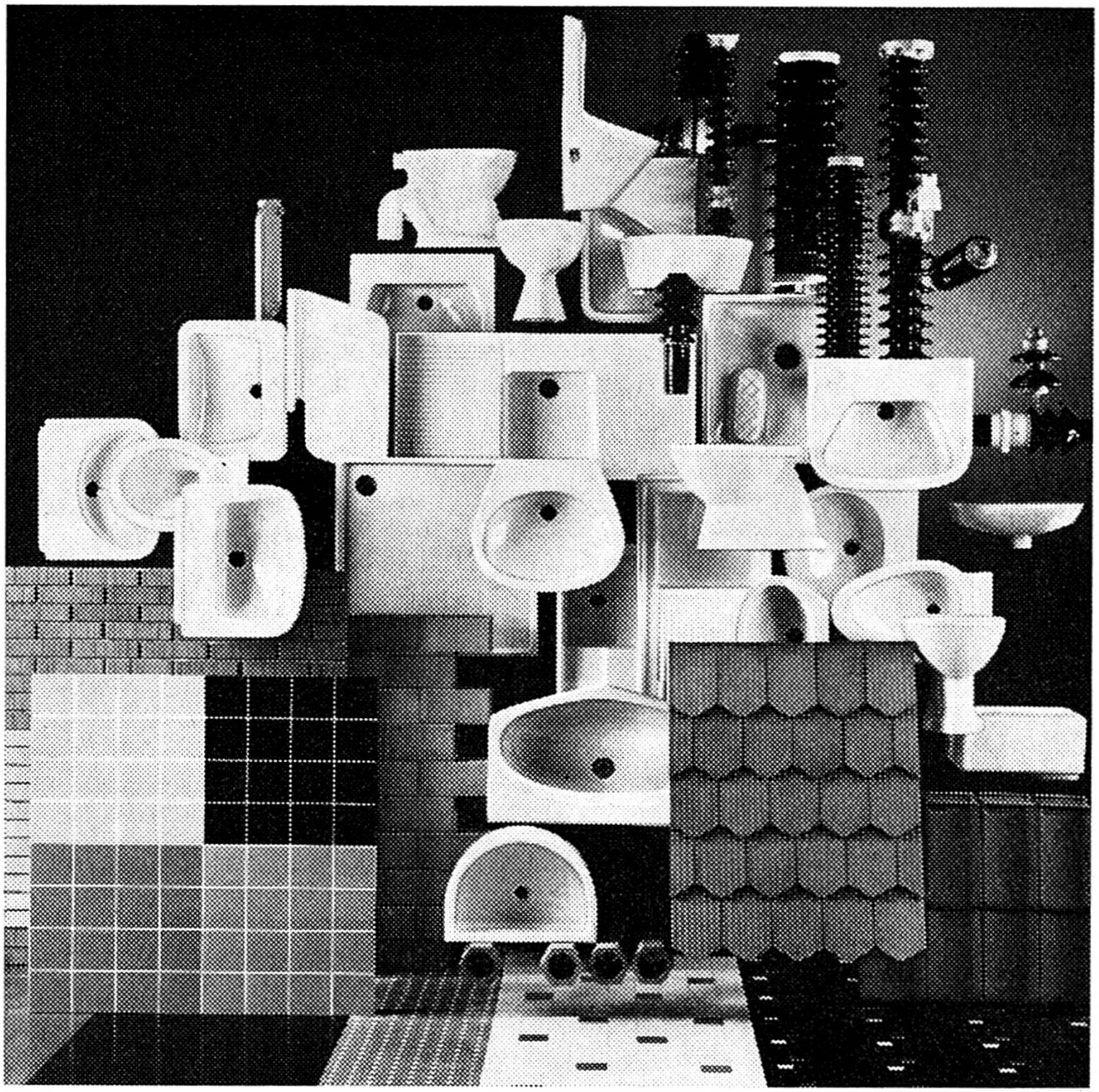

Eléments de construction
de notre civilisation
en terre cuite
développés
sur le sol de Laufon
fabriqués
des mains de Laufon
Laufon
un centre de l'industrie céramique

Laufon

1705

SA pour l'Industrie Céramique Laufon / Tuilerie Mécanique de Laufon SA

melan (58), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Porrentruy (73), J. Mamie, Mouter (66), R. Oswald, Delémont (70), L.-P. Poirier, Porrentruy (67), F. Savoye, Saint-Imier (73), R. Schindelholz, Delémont (66).

Des forêts et du bois (depuis 1969).

Président : M. A. Salomoni, Moutier (69).
Secrétaire : M. G. Letté, Delémont (69).

MM. F. Bachmann. Courtételle (74), R. Berdat, Moutier (72), P. Beuret, Saignelégier (73), R. Bourquin, Courtelary (71), A. Corbat, Vendlincourt (71), J.-P. Farron, Delémont (70), Ch. Fleury, Courroux (70), Ch. Frund, Porrentruy (69), Ph. Gigandet, Tavannes (70), M. Houlmann, La Neuveville (73), A. Houmard, Malleray (70), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Porrentruy (73), J. Mottet, Orvin (69), D. Roches, Roches (70), A. Röthlisberger, Glovelier (70), R. Staehli, Laufon (70), F. Savoye, Saint-Imier (73), A. Studer, Tavannes (70).

Protection de la nature (depuis 1937).

Président : P. Donis, Delémont (73).

Secrétaire : Mme L. Bouvier, Porrentruy (71).

MM. F. Bachmann, Courtételle (73), F. Benoît, Romont (71), R. Berdat, Moutier (72), J.-Cl. Bouvier, Porrentruy (66), A. Brogli, Saint-Ursanne (70), W. Bucher, Delémont (71), F. Erard, Moutier (70), L. Froidevaux, Les Emibois (68), F. Gauchat, Courtelary (71), L. Grosjean, Saignelégier (51), F. Guenat, Porrentruy (66), E. Guéniat, Delémont (72), G. Hauri, Tramelan (50), M. Houlmann, La Neuveville (73), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Porrentruy (73), M. Monbaron, La Neuveville (73), F. Savoye, Saint-Imier (73), W. Schild, Bellmund (68), M. Thomi, Moutier (71), H. Treu, Bienne (56).

Sauvegarde du patrimoine jurassien (depuis 1939).

Président : M. J. Christe, Courrendlin (65).
Secrétaire : E. Chavanne, Moutier (67).

MM. R. Berdat, Moutier (72), W. Bourquin, Bienne (51), F. Erard, Moutier (74), M. Faivre, Porrentruy (67), A. Gerster, Laufon (45), M. Houlmann, La Neuveville (73), J. Jobé, Porrentruy (72), C. Kleiber, Moutier (45), F. Lachat, Porrentruy (73), M. Lapaire, Porrentruy (59), R. Lévy, Delémont (66), F. Savoye, Saint-Imier (73), M. Schindelholz, Delémont (60), W. Zeugin, Montfaucon (60).

Sociale (depuis 1944).

Président : M. G. Rais, Delémont (70).
Secrétaire : Mlle P. Vuilleumier, Tavannes (69).
Secrétaire d'enquêtes : G. Nusbaumer, Pleigne (73).

MM. R. Berdat, Moutier (72), P.-A. Berger, Delémont (71), P. Etique, Bressaucourt (70), J.-J. Fehr, Bellelay (70), Mlle E. Fischbacher, Moutier (69), M. Gallina, Moutier (55), M. Girardin, Moutier (70), Dr J.-R. Helg, Delémont (71), M. Houlmann, La Neuveville (73), Mme W. Jeanneret, Tramelan (69), J. Jobé, Porrentruy (72), Mlle M. Koller, Delémont (69), F. Lachat, Porrentruy (73), J.-D. Liengme, Bienne (62), M. Petermann, Bassecourt (58), D. Petitjean, Courtelary (71), F. Savoye, Saint-Imier (50).

Trafic ferroviaire (depuis 1951).

Président : M. A. Denis, Porrentruy (73).
Secrétaire : M. G. Keller, Porrentruy (73).

MM. R. Berdat, Moutier (72), W. Burla, Laufon (70), M. Chappuis, Delémont (69), G. Frepp, Moutier (69), M. Houlmann, La Neuveville (73), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Porrentruy (73), H. Landry, La Heutte (51), F. Loetscher, Saint-Imier (71), A. Merlet, Tavannes (51), R. Piller, Granges (54), P. Robert, Bienne (70), O. Schmid, La Neuveville (51), P. Schoch, Delémont (60), F. Savoye, Saint-Imier (73), H.-U. Sulser, Bâle (70), J. Steiner, Péry (70), E. Trœsch, Bienne (66), Ch. Zimmermann, Saignelégier (51).

Routière (depuis 1951).

Président : M. Ch.-A. Tièche, Reconvilier.
Secrétaire : M. E. Siegenthaler, Delémont.

Représentants de l'ADIJ : MM. M. Houlmann, La Neuveville (73), F. Lachat, Porrentruy (73), F. Savoye, Saint-Imier (73).

Tourisme pédestre (depuis 1938).

Président : M. O. Stalder, La Neuveville.
Secrétaire : M. J. Aegerter, La Neuveville.

Représentants de l'ADIJ : MM. R. Berdat, Moutier (72), F. Savoye, Saint-Imier (74).

2.5. Effectif des membres

Au 31 décembre 1974, l'effectif des membres se présentait ainsi (les chiffres entre parenthèses sont ceux de 1973).

13	(14)	membres d'honneur ;
145	(145)	communes municipales et bourgeoises ;
75	(76)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
165	(162)	entreprises industrielles ou commerciales ;
920	(764)	membres individuels ;
502	(579)	adhérents par abonnement au bulletin.
1820	(1740)	

3. Administration

3.1. Séances

Le comité central a tenu six séances en 1974 et la direction s'est réunie treize fois durant l'année, elle s'est efforcée de répondre aux différentes invitations.

3.2. Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est affiliée aux organisations suivantes et y est représentée par les personnes dont le nom est indiqué entre parenthèses :

Association bernoise du tourisme pédestre (O. Stalder).
Association cantonale bernoise pour la protection de la nature (F. Gauchat et G. Hauri).
Association pour le plan d'aménagement régional (J. Jobé).
Association pour le développement économique du district de Porrentruy [ADEP] (F. Lachat).
Association romande pour la protection des eaux [ARPEA] (F. Savoye).

Bernische Erdöl AG (F. Savoye).
Jura bernois Pétrole SA (F. Savoye).
Centre-Jura (P. Paupe).
Chambre de commerce française en Suisse (direction).
Chambre de commerce suisse en France (direction).
Comité d'action Pro Transjurane (F. Savoye, A. Gobat, M. Houlmann et P. Simon).
Comité pour l'entretien du Château du Schlossberg (J. Jobé, F. Savoye et F. Lachat).
Commission suisse pour le port de Bourogne (J. Jobé).
Conférence cantonale des horaires (direction).
Fédération des sociétés du Pied-du-Jura (A. Denis).
Fonds de bourses jurassien et biennois (F. Savoye).
Inter-Jura (F. Lachat).
Ligue suisse pour la protection de la nature (Association cantonale pour la protection de la nature).
Ligue suisse pour la sauvegarde du patrimoine national (J. Christe).
Loterie cantonale Seva (F. Savoye).
Pro Doubs (J.-C. Bouvier).
Société cantonale d'économie et d'utilité publique (J. Jobé).
Caisse maladie La Jurassienne, Cortébert (R. Steiner).
Ecole jurassienne et Conservatoire de musique, Delémont (F. Savoye).
Fondation du Vieux-Bellelay (direction).
Parc jurassien de la Combe-Grède (direction).
Société jurassienne de développement Pro Jura (direction).
Société jurassienne d'Emulation (direction).
Société du Musée de La Neuveville (M. Houlmann).
Université populaire jurassienne (direction).

La direction de l'ADIJ est en relations amicales, régulières ou occasionnelles avec les sociétés ou organisations suivantes :

Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie (ACBFH).
Association des communes bernoises.
Association pour le développement du Nord vaudois.
Chambre de commerce de Bâle.
Chambre de commerce de Belfort.
Chambre de commerce Jura-Bienne.
Association pour la défense et l'aménagement de l'Orval (ADOR).
Comité de restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne.
Commission cantonale d'experts pour l'examen des problèmes du tourisme.
Commission cantonale pour le maintien et le développement d'entreprises industrielles et artisanales dans le canton de Berne.
Commission de l'étang de la Gruère.
Conférence économique du trafic romand.
Fédération jurassienne des bourgeoisies.
Foire suisse de Bâle.
Fonds national suisse de la recherche scientifique.
Heimatschutz bernois.
Institut jurassien.
Société de géographie et d'ethnologie de Bâle.
Société pour la protection des rives du lac de Bienne.
Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz.
Syndicat d'initiative de Bâle.
Volkswirtschaftskammer des Emmentals.

3.3. Finances

L'exercice 1974 boucle avec un excédent de recettes de 557 fr. 50.
Les subventions versées à l'ADIJ par l'Etat en 1974 s'élèvent à 38 000 fr., alors qu'elles étaient de 35 000 fr. en 1973.
Le produit de la Seva se monte à 43 188 fr. 90 et celui de la Loterie à numéros à 61 661 fr.
L'ADIJ, pour sa part, a versé des subventions à des tiers pour un montant de 7600 fr. (3635 fr. en 1973).
Les comptes 1974 ont été bouclés au 15 janvier 1975.

4. Activité du comité

L'année 1974 fut marquée par le renouvellement complet du comité central, lors de l'assemblée générale.

Les fonctions, au sein de la direction, ont été réparties de la façon suivante :

— président central : M. F. Savoye, Saint-Imier ;
— vice-président : M. R. Berdat, Moutier ;
— trésorier : M. J. Jobé, Porrentruy ;
— assesseur : M. M. Houlmann, La Neuveville ;
— secrétaire général : M. F. Lachat, Porrentruy.

D'autre part, et afin d'assurer une meilleure coordination entre les différents organes de l'ADIJ, les membres de la direction se sont distribué les responsabilités des différentes commissions de la façon suivante :

M. Rémy Berdat, vice-président :
— commission sociale ;
— commission économique ;
— commission pour la formation professionnelle ;
— commission du tourisme pédestre.

M. Jean Jobé, trésorier :
— commission pour l'aménagement du territoire ;
— protection de la nature ;
— commission des affaires communales ;
— commission pour le trafic ferroviaire.

M. Marcel Houlmann, assesseur :
— commission routière ;
— commission agricole ;
— commission pour la sauvegarde du patrimoine ;
— commission des forêts et du bois.

Quant au président central, M. Frédéric Savoye, et au secrétaire général, M. François Lachat, ils assureront la planification globale des activités de l'ADIJ.
Enfin, le secrétariat général s'est préoccupé de la réorganisation de l'appareil administratif de l'ADIJ, de la diversification du recrutement tant du point de vue régional que socio-professionnel, du recensement des étudiants jurassiens, de la préparation, en collaboration avec l'Université populaire, des documents propres à un débat général sur les thèses de CK-73 (conceptions directrices de l'aménagement du territoire), et de l'organisation d'une rencontre-débat (Marc Oraison).
Nous tenons encore à rendre hommage à feu MM. Georges Moeckli et Henri Mouttet, anciens conseillers d'Etat. M. Moeckli fut l'un des initiateurs et fondateurs de l'ADIJ, premier secrétaire-caissier (1925-1934) et membre du comité central (1925-1974). MM. Moeckli et Mouttet étaient membres d'honneur de l'ADIJ. Ils se dépensaient sans compter pour notre association et à ce titre ont bien mérité de l'ADIJ.

4.1. Secrétariat d'enquêtes

Tout au long d'une année et demie d'activité, le secrétariat d'enquêtes de la commission sociale s'est structuré et fait connaître dans les divers milieux de l'action sociale. Il est occupé depuis

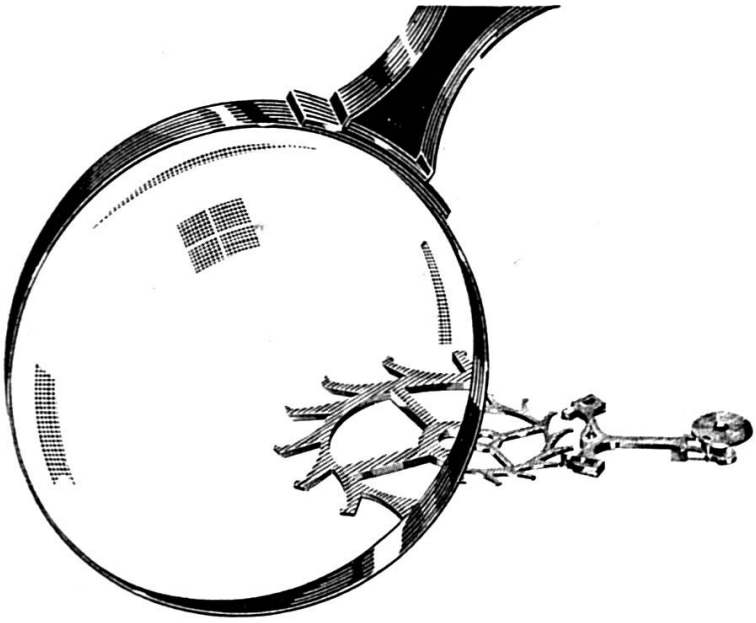

Que font les Fabriques d'Assortiments Réunies ?

Créées en 1932, les FABRIQUES D'ASSORTIMENTS RÉUNIES déploient des activités multiples, dans leurs usines et ateliers situés notamment au Locle, au Sentier, à Bienne, Reconvilier, au Prévoux, à Tramelan, La Brévine, Lutry, Montfaucon, Corcelles et Saignelégier.

Avec les techniques les plus avancées, elles produisent des échappements de montres, des appareils électroniques et mécaniques de mesure, des machines, des outillages, etc. Partout, elles travaillent selon les méthodes les plus modernes, sous l'impulsion de leur laboratoire de recherches. On leur doit plusieurs créations de valeur, dans l'horlogerie, comme dans l'industrie des instruments de mesure.

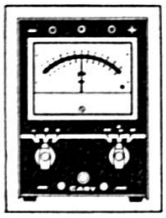

Les FABRIQUES D'ASSORTIMENTS RÉUNIES appartiennent au groupe ASUAG – le plus important de l'horlogerie suisse. Elles offrent à leurs 2.000 salariés, d'excellentes conditions sociales, des situations d'avenir et la sécurité attachée à une entreprise de premier rang.

LES FABRIQUES D'ASSORTIMENTS RÉUNIES 2400 Le Locle /Suisse

1718

LE DEMOCRATE

Le plus important
quotidien jurassien
vous informe sérieusement
dans tous les domaines

Imprimerie du Démocrate SA
Delémont

à votre disposition
pour tous travaux graphiques

1725

août 1973 par M. Gabriel Nusbaumer, sociologue, de Pleigne. Exécutant les mandats, délivrés à la commission sociale par les Directions des œuvres sociales et de l'hygiène publique du canton de Berne et par la direction de l'ADIJ, il a mené à bien les études des groupes de travail de la commission sociale. Le secrétariat d'enquêtes s'affirme comme un organe de planification et de coordination du travail social dans le Jura, suivant en cela le vœu de l'ADIJ.

4.2. **Conférence des présidents**

La conférence des présidents de commission s'est réunie à deux reprises afin de donner plus de cohérence à la politique des différents organes de l'ADIJ. Ces réunions furent présidées par le président central et le secrétaire général.

4.3. **Conférence des secrétaires**

Après une seule rencontre, elle s'est perdue dans les sables. La direction a étudié les moyens de la réactiver et fera des propositions au comité central.

4.4. **Trafic ferroviaire**

L'ADIJ, par sa commission ferroviaire, s'est préoccupée du projet d'horaires 1975-1977 des CFF (cf. chiffre 5.10.).

4.5. **Routes**

La reprise du tronçon Les Malettes - Sur-la-Croix par la commune d'Asuel a fait encore l'objet de tractations qui n'ont pas abouti. L'ADIJ reste donc, pour le moment, encore propriétaire de ce tronçon de route.
D'autre part, le comité central a requis la création de voies lentes pour véhicules lourds aux cols de Pierre-Pertuis et des Rangiers en attendant la réalisation de la Transjurane.

4.6. **Chambre d'agriculture**

Les organisations agricoles sont particulièrement nombreuses. L'idée de les regrouper n'avait rien d'original ni d'inédit lorsque le groupe de travail qui présida à la création de la Chambre d'agriculture du Jura fut formé en mai 1972. Un procès-verbal du comité d'initiative pour la constitution de la Société d'agriculture du district de Courtelary fait état d'une filiale de la Société d'agriculture du Jura, il est daté du 25 mai 1873 !
Cette idée est enfin devenue réalité, le 24 janvier 1975, à Delémont, par la création de la Chambre d'agriculture du Jura. La commission agricole, ainsi qu'un groupe ad hoc, présidés par M. Henri Cuttat, y ont travaillé pendant deux ans.
Lors de l'assemblée constitutive, réunissant 290 participants qui représentaient 160 sociétés agricoles, M. Cuttat définissait ainsi les buts de la Chambre d'agriculture : « Définir les problèmes fondamentaux et communs de l'agriculture jurassienne, imaginer et proposer des solutions en dehors de tout credo politique particulier, telles sont les nécessités de l'heure. L'avenir de l'agriculture doit se définir en termes d'intérêt général, plutôt qu'exprimer une somme d'égoïsmes locaux et individuels. »

4.7. **Question jurassienne**

Exécutant le mandat qui lui avait été confié par l'assemblée générale, le comité central, lors de sa séance du 11 juin, adopta, à l'unanimité et sans abstention, la résolution suivante :

Plébiscite du 23 juin 1974 : résolution

Le Jura possède certains caractères spécifiques du point de vue socio-économique. L'ADIJ (Association pour la défense des intérêts du Jura) constate l'identité et l'homogénéité des problèmes qui sont posés aux différentes régions jurassiennes, en particulier, leur dépendance des grands pôles urbains périphériques, due notamment à l'absence d'un pouvoir de décision. Cette situation postule la solidarité des sept districts jurassiens.

Le plébiscite du 23 juin permet d'envisager l'alternative suivante :

— d'une part, l'éclatement ;
— d'autre part, le maintien de l'unité jurassienne.

L'ADIJ (chambre d'économie et d'utilité publique) assurée qu'elle est de devoir servir à la défense des intérêts socio-économiques du Jura, réaffirme sa volonté de maintenir le lien entre les sept districts jurassiens. Elle veut être le lieu où s'organise le développement harmonieux du Jura par la planification et la coordination. En conséquence, elle s'efforcera d'en éviter le démantèlement économique et poursuivra son activité, quel que soit le résultat du plébiscite.
Consciente de la réalité essentiellement politique du plébiscite du 23 juin, l'ADIJ, association apolitique, s'interdit toute ingérence dans cette consultation, mais recommande à chaque citoyen et citoyenne de s'exprimer selon sa conviction.

4.8. Interventions

En 1974, l'ADIJ est intervenue auprès :

— de la Direction générale des PTT en vue de l'obtention par la commune d'Ocourt d'un réémetteur de télévision ;
— du Département fédéral des finances et des douanes afin que soient levées les restrictions, dictées par la crise énergétique, qui mettaient en difficulté le commerce frontalier ;
— de l'Office cantonal du plan d'aménagement afin que les communes soient consultées à tous les « moments » de la mise sur pied du plan directeur des sites du Jura ;
— des conseillers fédéraux Brugger et Chevallaz au sujet des mesures anticonjoncturelles qui frappent trop durement le Jura, ces mesures étant strictement linéaires et ne tenant pas compte des différences régionales.

Signalons encore que la requête de l'ADIJ visant à la réunion du Jura romand à la Suisse romande dans l'annuaire téléphonique a été réalisée avec la publication des nouveaux annuaires.

4.9. Formation professionnelle

La 18e journée des apprentis méritants s'est déroulée le 5 juillet 1974 à Boncourt. Quarante lauréats ont été récompensés pour leurs résultats obtenus lors des examens de fin d'apprentissage des écoles professionnelles, artisanales et commerciales.
Nous nous plaisons à relever l'appui généreux de l'Office cantonal de la formation professionnelle, de la Maison Burrus & Cie, de la section jurassienne de la Fédération suisse des mécaniciens diplômés et de la Municipalité de Boncourt.

4.10. Mémento

L'édition 1975 du mémento des autorités fédérales, cantonales et de districts est sortie de presse ce printemps. Une révision de la formule et de la mise en page est envisagée.

4.11. Bulletin et presse

L'ADIJ a tenté d'être davantage présente dans la presse. C'est ainsi que vingt-deux communiqués de presse ont été diffusés et plusieurs émissions TV et radio, consacrées aux activités de l'ADIJ ou à certaines de ses publications. Mentionnons encore une conférence de presse ayant pour thème « Les nouveaux horaires dans le Jura ».

Le bulletin « Les Intérêts du Jura » a paru comme d'habitude douze fois en 1974. Le chiffre du tirage a été variable : 1900 (deux fois), 1950 (trois fois), 2000 (deux fois), 2050 (une fois) et 2100 (quatre fois).

Le texte représente un total de 346 pages (318 en 1973) et la publicité 120 pages (104 en 1973). Nous adressons nos sentiments de gratitude aux rédacteurs occasionnels, aux annonceurs et aux abonnés.

Deux modifications ont été apportées à la forme du bulletin : la nouvelle couverture due au talent de l'artiste peintre Jean-François Comment et la mise en page sur deux colonnes.

Quant aux comptes du bulletin, ils se soldent par un excédent de dépenses de 14 877 fr. 75, soit 8 fr. 20 par membre ou abonné.

5. Activité des commissions

5.1. Commission des affaires communales

Président : M. R. Monnat, Liebefeld (1974)
Secrétaire : M. J.-M. Fleury, Moutier (1975)

La commission a été reconstituée comme cela avait été prévu au programme d'activité 1974/1975.
Malheureusement l'activité de la commission a été entravée pour deux raisons : le processus plébiscitaire et justement la reconstitution de la commission. En effet, il n'a pas été possible de rendre opérationnelle l'Association des communes jurassiennes.

5.2. Commission agricole

Président : M. H. Cuttat, directeur, Courtemelon (1965)
Secrétaire : M. R. Frund, agro-technicien, Courgenay (1971)

La commission agricole a siégé quatre fois et le groupe de travail a eu cinq séances.
Le bureau s'est réuni six fois pour liquider les affaires courantes.
Le président et le secrétaire de la commission agricole ont animé six séances d'information sur la Chambre d'agriculture du Jura.
Dans sa séance du 19 décembre 1973, la commission agricole a pris connaissance des résultats des pourparlers avec les organisations et institutions agricoles de faîtes nationales, cantonales et régionales. Il a été décidé d'organiser des séances d'information dans le Jura en vue de constituer la Chambre d'agriculture du Jura pour le début du mois d'avril 1974.
Des séances d'information ont été organisées de janvier à mai 1974 dans tous les districts y compris Laufon, à l'exception de Courtelary, où toutes les interventions du groupe de travail de la commission agricole ont été vaines. Bien qu'apolitique, l'activité du groupe de travail s'est ressentie de la situation politique dans le Jura. Dans l'espoir de sauvegarder l'unité professionnelle, la commission agricole a décidé de surseoir à la création de la Chambre d'agriculture prévue pour le printemps 1974. Mais dès le 24 juin, il a bien fallu se rendre à l'évidence, les sociétés d'agriculture du district de Courtelary et de Moutier se sont distancées de notre travail et n'ont plus été représentées aux séances. Nos projets établis pour une Chambre d'agriculture groupant la totalité des organisations professionnelles devenaient caducs.
La commission agricole et le groupe de travail ont admis que le renvoi ne répondait pas au véritable besoin de l'agriculture du Jura. Ils ont donc décidé de parachever les projets en invitant les organisations agricoles d'Ajoie, des Franches-Montagnes, du Clos-du-Doubs et du bassin de Delémont à constituer sans plus attendre la Chambre d'agriculture du Jura, étant bien entendu que cette organisation reste ouverte à tous les groupements agricoles jusqu'ici réticents et qui pourraient par la suite s'y intéresser. L'assemblée constitutive de la Chambre d'agriculture du Jura a été fixée au 24 janvier 1975.
Des diplômes ont été remis aux ouvriers agricoles au service du même employeur pendant plus de dix ans.

La liste des lauréats est la suivante :

	Nombre d'années de service	Employeurs
Gigon Joseph	35 ans	Fleury Luc, Porrentruy
Beuret Robert	31 ans	Schäer Jean, Saules
Lauper Willy	16 ans	Raymond Gogniat-Gigandet, Les Genevez
De Toro Nicolas	15 ans	Lévy Georges, Delémont

	Nombre d'années de service	Employeurs
Rollier Marc	15 ans	Commune bourgeoise, Cortébert
Kohler Frédéric	14 ans	Commune mixte, Crémines
Bangerter Pierre	11 ans	Commune mixte, Champoz
Bidaux Léon	10 ans	Crelier René, Bure
Roll Albert	10 ans	Choulat Maurice, Asuel

5.3. **Commission pour l'aménagement du territoire**

Président : M. M. Faivre, Porrentruy (1967)
Secrétaire : M. Ch. Frund, Porrentruy (1967)

Deux thèmes principaux ont particulièrement retenu l'attention de la commission :

— le plan des sites protégés et ses applications dans le cadre des permis de bâtir ;
— la constitution d'Inter-Jura et la collaboration possible des associations jurassiennes avec ce nouvel organisme dans le cadre de l'aménagement.

Le canton a continué ses travaux d'étude sur le plan cantonal d'aménagement. Au cours d'une séance commune avec les responsables de l'Office du plan d'aménagement, la commission, d'entente avec la commission de la protection de la nature, a fixé des termes précis à sa collaboration. Aucune réponse n'a été donnée à ce jour.
Il est certain que la constitution formelle d'Inter-Jura, reconnue région de montagne, et par ce fait, pouvant bénéficier des subventions de la Confédération, permettra de faire un pas important dans la planification. En principe, les travaux d'étude devraient commencer en 1975. Des contacts sont maintenus avec cette organisation afin de synchroniser et de délimiter les sphères d'activité. Il est même question d'associer d'une manière directe l'ADIJ et sa commission d'aménagement aux études prévues. Cela permettrait d'éviter la dispersion des efforts.
Si une solution satisfaisante est trouvée, il faudra examiner dans quelle mesure une collaboration pourra s'envisager avec d'autres organisations régionales.
Les affaires courantes de la commission ont exigé un important travail technique au niveau du détail.
Ainsi, 171 dossiers de permis de bâtir en zone de protection III et IV ont été traités. Il s'agit d'examiner les plans, de visiter les lieux et d'établir un rapport. Très souvent, il faut procéder à un deuxième examen après les compléments et les modifications requis.
Dans la plupart des cas, une entrevue avec le requérant ou le mandataire est nécessaire. Elle permet de mieux faire comprendre les impératifs de la protection et de trouver des solutions adéquates.
Ce travail considérable nous a fait mieux comprendre l'ampleur des problèmes à résoudre à ce niveau et combien il est nécessaire de prendre des mesures de contrôle et d'aide technique. Bien que dans trop de cas l'irrémédiable a été fait, il n'en reste pas moins que les sites du Jura (villages, centres de localités et monuments isolés) sans être spectaculaires n'en constituent pas moins un patrimoine riche qui n'est pas toujours compris par ceux qui l'habitent. Mais il est certain que les jeunes générations ne sont pas insensibles ni intéressées. Il nous appartient de leur livrer ce patrimoine le plus intact possible.

La commission s'est réunie quatre fois cette année en séance plénière mais elle a eu des activités fractionnées dans le cadre par exemple :

— d'une étude commune avec l'Université populaire analysant CK 73 dont les conclusions seront publiées en 1975 ;

LA GÉNÉRALE SA

BOITES DE MONTRES HOLDING

2800 DELÉMONT

Liste des fabriques

BOURQUARD SA	2856 Boécourt
BLANCHES-FONTAINES SA	2863 Undervelier
LA FEROUSE SA	2901 Grandfontaine
LOMONT SA	2914 Damvant
MANUFACTURE DE BOITES SA	2800 Delémont
METALSA SA	68 Ueberstrass (France)
NOBILIA SA	2900 Porrentruy
R. RAAFLAUB SA	2800 Delémont
VERREX SA	2856 Boécourt

Maisons associées

CRISTALOR SA	2300 La Chaux-de-Fonds
INTERCASE SA	2800 Delémont
MONDOR SA	2800 Delémont
PRO ART SA	2932 Cœuve
SWISS ASIATIC (Private) LTD	Singapour

1726

Entreprise générale
Bâtiment
Génie civil
Peinture
Bureau d'architecture
Gérance immobilière

PARIETTI & GINDRAT SA

PORRENTRUY

BONCOURT

DELÉMONT

MOUTIER

1730

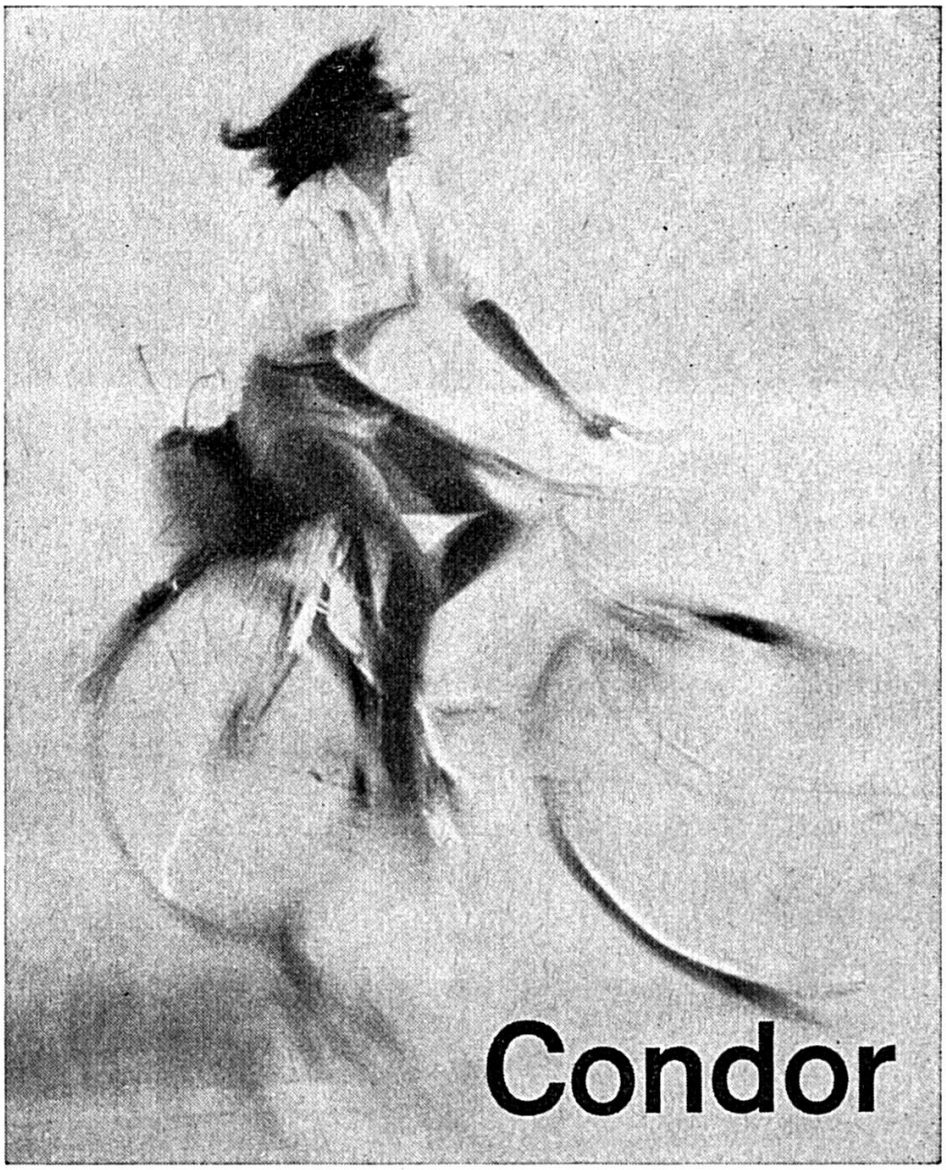

Renseignements et prospectus par

Condor S. A., Courfaivre

Téléphone 066 56 71 71

1727

— de nombreuses séances d'information avec les communes au sujet de la protection des sites et d'autres problèmes d'aménagement.

De plus, des renseignements et des consultations ont été donnés à de très nombreuses personnes, organisations, étudiants, en matière d'aménagement et de protection.

Travail astreignant mais combien enrichissant de par les contacts coopératifs qu'il engendre.

Ni l'aménagement, ni l'environnement ne pourront être réglés sans une très large participation de tous. C'est la raison pour laquelle nous pensons que cette information est indispensable.

Cas particuliers : nous avons proposé au comité central de requérir la création d'une voie lente aux cols de Pierre-Pertuis et des Rangiers en attendant la réalisation de la Transjurane.

Notre travail de recherche pour lutter contre l'accaparement des fermes dans certains villages a été poursuivi. Quelques résultats positifs apparaissent. Il s'agira d'approfondir l'étude des mesures à prendre l'année prochaine.

5.4. **Commission économique**

Président : M. J. Boinay, Bienne (1973)
Secrétaire : M. R. Vuillemin, Bienne (1974)

Au cours de l'exercice écoulé, l'activité de la commission économique a été quelque peu gênée par le déroulement des activités politiques en rapport avec l'avenir du Jura.

Cette activité a consisté en :

— une réunion de la commission plénière, au cours de laquelle le rôle de la commission a été, pour l'essentiel, précisé comme suit :
  a) rôle de coordination, au niveau du Jura, entre les différentes études traitant du développement de la région (Inter-Jura et Centre-Jura) ;
  b) rôle d'information : recueil et diffusion d'informations économiques utiles à l'implantation et à l'extension d'entreprises dans le Jura ;
  c) une réunion du bureau de la commission qui a proposé quelques mesures concrètes, réalisation à court terme et susceptibles d'apporter une contribution à l'économie jurassienne dans la période difficile actuelle.

5.5. **Commission pour la formation professionnelle**

Président : M. R. Jardin, directeur de l'Ecole prof. artisanale, Delémont (1956)
Secrétaire : vacant

Comme à l'accoutumée, la commission s'est principalement occupée, en 1974, de l'organisation de la 18e Journée des apprentis méritants du Jura. Elle y a consacré deux séances.

La commission compte, présentement, treize membres qui représentent les milieux du commerce, de l'industrie, de l'artisanat, de l'administration, de l'orientation professionnelle et de l'enseignement. Une nouvelle secrétaire sera désignée lors de la prochaine séance.

La traditionnelle remise de distinction aux apprentis méritants s'est déroulée le 5 juillet 1974, à Boncourt, sous la présidence de M. Roger Jardin, directeur de l'Ecole professionnelle artisanale de Delémont. Quarante apprentis et apprenties de tout le Jura se sont ainsi vu récompenser de leurs brillants résultats aux examens de fin d'apprentissage. Cette sympathique manifestation a obtenu un brillant succès. Près de deux cents personnes avaient répondu à l'appel des organisateurs (maîtres d'apprentissage, parents, enseignants et amis).

Cette parfaite réussite est due, principalement, à la générosité de la Maison

Burrus & Cie et à son directeur adjoint M. Alain Savignat, qui ont offert à l'ADIJ un don de mille francs, aux lauréats le magnifique ouvrage consacré aux Vitraux du Jura, et qui ont encore pris à leur charge une part des frais de la collation. L'Office cantonal de la formation professionnelle participe également aux frais d'organisation en versant, chaque année, une somme de 450 fr. La Fédération suisse des mécaniciens diplômés, section jurassienne, a versé la somme de 50 fr. Il est à souhaiter que d'autres fédérations s'intéressent à récompenser ces jeunes apprentis méritants. C'est un encouragement, non seulement pour ces jeunes filles et jeunes gens, mais aussi pour les responsables des écoles et de la formation professionnelle en général.
C'est la fanfare Union démocratique de Boncourt, dirigée par M. Weissbrodt, qui a ouvert la cérémonie, puis l'a agrémentée de plusieurs productions, dont une marche « On a 20 ans » spécialement composée pour les apprentis méritants par M. Ernest Beuchat, instituteur à Courfaivre. Cette marche, toute de finesse et d'une harmonisation heureuse, sera interprétée chaque année, pour les apprentis méritants. Félicitations à M. Beuchat.
Le président de la commission, M. Jardin, a tout d'abord salué les lauréats, leurs parents, les maîtres d'apprentissage et les personnalités présentes, notamment le préfet d'Ajoie, M. Jobé, le maire de Boncourt, M. Rossé, le député Artho et plusieurs conseillers communaux. Dans son allocution, M. Jardin, relevant la dégradation des valeurs morales et l'accélération des progrès de la science et de la technique, lança un cri d'alarme : « Notre société doit se rendre maîtresse de la technologie et non lui être asservie. » M. Jardin a exhorté les jeunes apprentis méritants à avoir la force d'être des exemples et à résister à la déshumanisation de la société.
M. François Rossé, maire de Boncourt, apporta le salut des autorités de Boncourt en soulignant que l'apprentissage n'a pas pour but de permettre l'entretien de l'homme, mais au contraire de remplir son existence de manière significative. M. Rossé remit à chaque lauréat, au nom de la commune de Boncourt, une magnifique assiette-souvenir.
L'orateur suivant, M. Alain Savignat, directeur adjoint chez Burrus & Cie, parla principalement de la réussite. La tâche capitale de l'humanité est non pas l'art ou la science mais la réussite dans la vie. Il s'agit de s'élever ou de périr.
Enfin, M. Frédéric Savoye, président central de l'ADIJ, félicita les 40 lauréats qui se trouvent au premier rang des 800 apprentis jurassiens qui ont terminé, cette année, leur apprentissage et leur demanda « d'aimer leur métier » car le bonheur de l'homme dépend, dans une large mesure, des satisfactions que lui offre sa profession.
Les exposés de MM. Jardin, Rossé, Savignat et Savoye ont paru, in extenso, dans le bulletin de l'ADIJ N° 7, de juil-juillet 1974.
La manifestation s'est terminée par la remise des diplômes et des récompenses, puis une collation fut offerte au Restaurant de la Locomotive aux lauréats et responsables de la formation professionnelle.
Cette 18e Journée des apprentis méritants fut une réussite et un encouragement. Car aimer son métier, c'est aussi aimer la vie et c'est si beau la vie quand on aime.

Que la jeunesse jurassienne soit heureuse.

Statistiques

Nombre de lauréats pendant dix-huit ans

1957 :	12 lauréats	1966 :	31 lauréats
1958 :	20 lauréats	1967 :	34 lauréats
1959 :	22 lauréats	1968 :	37 lauréats

1960 :	26 lauréats	1969 :	35 lauréats
1961 :	25 lauréats	1970 :	30 lauréats
1962 :	25 lauréats	1971 :	41 lauréats
1963 :	26 lauréats	1972 :	30 lauréats
1964 :	28 lauréats	1973 :	38 lauréats
1965 :	30 lauréats	1974 :	40 lauréats
		Total :	530 lauréats

Répartition par district

Laufon :	32 lauréats
Porrentruy :	79 lauréats
Delémont :	136 lauréats
Franches-Montagnes :	28 lauréats
Moutier :	169 lauréats
Courtelary :	76 lauréats
La Neuveville :	4 lauréats
Bienne :	6 lauréats
Total :	530 lauréats

Classement par profession

Acheveurs de boîtes	2	Maçons	8
Appareilleur	1	Marbrier	1
Boulangers-pâtissiers	18	Maréchal-forgeron	1
Bouchers-charcutiers	19	Mécaniciens ajusteurs	17
Coiffeuses	21	Mécaniciens de précision	46
Coiffeurs	5	Mécaniciens faiseurs d'étampes	3
Compositeurs typographes	14	Mécaniciens outilleurs	9
Conducteurs typographes	2	Mécaniciens en automobiles	19
Couturières	15	Mécaniciens sur machines	2
Coupeurs en chaussures	2	Menuisiers-ébénistes	10
Charpentiers	2	Menuisiers-modeleurs	3
Décolleteurs	19	Modeleur sur chaussures	1
Dessinateur en chauffage	1	Monteurs électriciens	23
Dessinateurs en bâtiment	17	Monteur en chauffage central	1
Dessinateurs en génie civil	20	Monteurs d'appareils électroniques	2
Dessinateurs en machines	27	Outilleur d'horlogerie	1
Dessinateur en microtechnique	4	Papetier	1
Droguistes	2	Peintres	6
Employés (es) de commerce		Piqueuse en chaussures	1
et de banque	80	Remonteurs horlogers complets	3
Employés (es) de laboratoire	6	Ramoneur	1
Etalagistes décorateurs (trices)	3	Radio-électriciens	20
Electroplaste	1	Serruriers de construction	4
Electricien sur autos	1	Scieur	1
Ferblantier	1	Tourneur de boîtes or	1
Forgerons	3	Tourneur de boîtes	1
Forestiers-bûcherons	5	Technicien dentiste	1
Horlogers praticiens	13	Vendeurs et vendeuses	33
Horlogers rhabilleurs	6	Total	530

Statistique des récompenses choisies

Livres :	171 lauréats	Montres et réveils :	153 lauréats
Disques :	55 lauréats	Articles ménagers :	22 lauréats
Outillage professionnel :	68 lauréats	Divers :	39 lauréats
Appareils photographiques :	22 lauréats	Total :	530 lauréats

5.6. Commission des forêts et du bois

Président : M. A. Salomoni, ingénieur forestier, Moutier (1969)
Secrétaire : M. G. Letté, ingénieur forestier, Delémont (1969)

Administration

La commission des forêts et du bois a enregistré au cours de l'année les démissions de M. Henri Knus et M. Raymond Stähli, inspecteurs forestiers à Delémont et Laufon, tous deux mis au bénéfice de la retraite. Nous remercions ces deux collaborateurs qui ont participé à l'activité de la commission dès sa réorganisation.
Ils ont été remplacés par M. François Bachmann, de Courtételle, et M. Paul Kümin, de Laufon, leurs successeurs à la tête des offices forestiers de ces deux arrondissements.

Activités

Au cours de l'année 1974, la commission s'est réunie à trois reprises pour traiter essentiellement des conditions du marché des bois dans le Jura.
Le groupe de travail composé des représentants du bureau, du service forestier et du cercle des scieurs jurassiens, a préparé au cours de plusieurs réunions les bases de discussions pour les délibérations de la commission.
La hausse galopante des prix du bois qui s'est manifestée au début 1974 a nécessité une révision des recommandations établie au début de la campagne de vente. La forte augmentation des prix offerts pour le hêtre, particulièrement par les acheteurs du bois destiné à l'exportation, a provoqué un déficit dans l'approvisionnement des scieries jurassiennes spécialisées dans la fabrication des traverses en hêtre.
Une série d'actions parallèles, mises au point au cours d'une séance spéciale de la commission, a dans une certaine mesure redressé cette situation alarmante. Citons entre autres :

— Intervention auprès des propriétaires de forêts, leur demandant de mettre sur le marché des quantités supplémentaires de hêtre.
— Intervention auprès de l'Association suisse d'économie forestière, l'Association bernoise des propriétaires de forêts, l'Economat des CFF, dans le but d'améliorer les prix du bois à traverses.

Les recommandations de prix établies par la commission ont été largement diffusées non seulement dans les milieux intéressés du Jura, mais également dans les cantons limitrophes.
En fin d'année, la commission s'est réunie en vue de préparer la campagne d'achat 1975 qui malheureusement ne se présente pas aussi favorablement que celle de l'année dernière. Cette séance a également permis aux membres de visiter les très modernes installations de la scierie Corbat, à Vendlincourt, particulièrement axée sur le travail des bois feuillus.

5.7. Commission pour la protection de la nature

Président : M. P. Donis, Delémont (1973)
Secrétaire : Mme L. Bouvier, Porrentruy (1971)

Au cours de l'année écoulée, notre commission s'est réunie trois fois en assemblée plénière, alors que nos membres participaient, chacun dans leur secteur

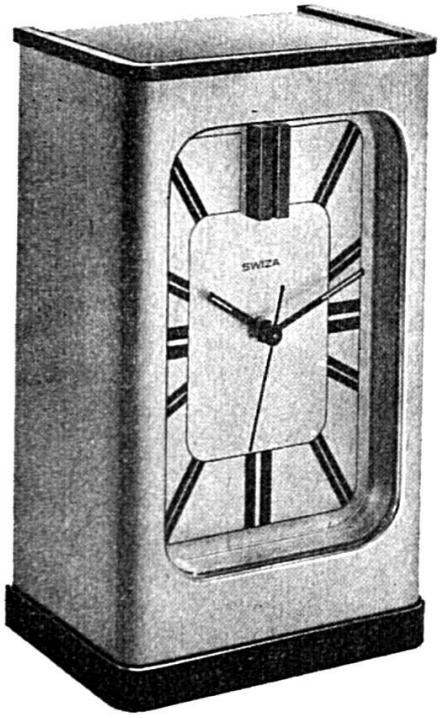

SWIZA

Le réveil suisse le plus demandé dans le monde

- Pendulettes
- Réveils
- Réveils de voyage

MANUFACTURE D'HORLOGERIE

LOUIS SCHWAB SA

2800 DELÉMONT

1729

Le goût du vrai.

Choisir. De bons tabacs. Equilibrer leur mélange. Maintenir la pureté du goût. Pour retrouver le naturel du plaisir.

1733

Lintas PS 74 D

TERRASSE ENSOLEILLÉE

WEISSENSTEIN

Votre prochain but de voyage

Vue splendide

Promenades romantiques

Jardin botanique jurassien

Hôtel-Restaurant

Alt. 1280 m. TÉLÉSIÈGE DEPUIS OBERDORF SO

BILLETS D'EXCURSIONS A PRIX RÉDUITS

Delémont - Weissenstein
Moutier - Weissenstein

Renseignements par les gares et le Chemin de fer EBT à Berthoud
Téléphone 034 22 31 51

1734

COOP

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE SUR LA VIE BÂLE

Nos collaborateurs pour le Jura :

Ervin Beuchat
Viaduc 56, 2740 Moutier tél. 032 93 26 93

Georges Hennet
Stand 109, 2852 Courtételle tél. 066 22 57 33

Ernest Steiner
Fauvettes 10, 2800 Delémont tél. 066 22 34 08

COOP VIE

1735

ou au niveau du bureau, à de nombreuses visites techniques, contacts locaux et assemblées avec des autorités et groupements s'intéressant à la protection de la nature.

Citons notamment, pour ne reprendre que les activités transcendantes :

1. problèmes liés à la sauvegarde du canal de Courcelon ;
2. assèchement d'un ruisseau à Courgenay ;
3. problèmes franco-suisses liés au barrage du Theusseret ;
4. sauvegarde et amélioration de la qualité de l'étang de Lucelle ;
5. sauvegarde des bocages sur le Plateau de Diesse ;
6. problèmes liés à l'ouverture d'une carrière à Plagne ;
7. tractations en vue de la mise sous protection du versant sud du Chasseral ;
8. étang des Chaufours à Sorvilier : relevés sur le terrain, élaboration des plans, direction des travaux pour l'aménagement du nouveau plan d'eau ;
9. étang de l'Algérie à Delémont : élaboration des plans définitifs du nouvel étang ;
10. Les Royes : passage sous la route pour les batraciens ;
11. études et propositions pour la correction de l'Allaine à Porrentruy ;
12. Perrefitte : interventions afin d'éviter la couverture intempestive d'un ruisseau ;
13. collaboration avec les autres commissions de l'ADIJ, plus spécialement l'aménagement du territoire.

Nous tenons à relever que les points 8, 9 et 10 sont plus spécialement à mettre au crédit du Service des travaux publics, Ve arrondissement, à Delémont, qui, chaque année, nous appuie avec grande efficacité dans notre action et que nous remercions vivement.
Lors d'une séance plénière, M. Bachmann, ingénieur forestier, nous a exposé brillamment les fonctions des chemins forestiers dans le cadre de l'exploitation de la forêt. Etant donné l'intérêt, nous tâcherons d'organiser de temps à autre de telles causeries pour assurer l'information objective de nos membres.
Ajoutons encore que l'activité de notre commission concernant l'aménagement du territoire s'est concrétisée, pour cet exercice du moins, par une collaboration étroite à l'étude du plan des sites, ainsi qu'à l'immense problème de la protection linéaire des cours d'eau et de leur aménagement.
Enfin, le bulletin d'octobre 1974 « Les Intérêts du Jura » a été entièrement consacré à des sujets liés étroitement à la protection de la nature.

En terminant ce rapport annuel, nous voudrions revenir sur les excellentes et continuelles relations que nous entretenons avec M. K. L. Schmalz, Dr h. c., inspecteur cantonal pour la protection de la nature, ainsi qu'avec son adjoint, M. Hauri. Bien que disposant d'un budget relativement étriqué, M. Schmalz a, à nouveau, fait la preuve cette année de l'intérêt qu'il porte à la protection de la nature dans le Jura.

Pour 1974, nous pouvons mettre au crédit de l'inspectorat :

1. L'arrêté définitif de protection de la vallée du Doubs, sorti le 20 février 1974.
2. La constitution de la réserve naturelle Les Chaufours à Sorvilier.
3. La constitution de la réserve naturelle de La Chaux, à cheval sur les communes de Tramelan et de La Chaux-des-Breuleux.
4. La constitution de la réserve naturelle Etang du Pâturage de Sagne, commune de Vauffelin.

Nous avons eu plusieurs contacts avec M. le professeur Roth, inspecteur cantonal de la pêche, pour résoudre le pro-

blème de la protection linéaire des cours d'eau. Suite aux inondations de juin 1973, des projets de corrections importants, et souvent excessifs, conduisent à des réalisations très discutables dans plusieurs de nos vallées. Il ne s'agit pas d'empêcher toute correction, mais de la faire en tenant compte des caractéristiques écologiques du cours d'eau. Pour 1975, nous sommes décidés à faire un sérieux effort dans ce domaine.

Pour terminer, nous voudrions encore relever que M. F. Gauchat, inspecteur forestier, membre de notre commission, a été nommé membre de la commission cantonale pour la protection de la nature, en remplacement de M. Ch. Frund.

5.8. **Commission pour la sauvegarde du patrimoine jurassien**

Président : M. J. Christe, intituteur, Courrendlin (1965)
Secrétaire : M. E. Chavanne, architecte SIA, Moutier (1967)

Au cours de l'année 1974, la commission a continué à prodiguer ses conseils aux particuliers et autorités en vue du maintien, ou de la restauration du patrimoine. Il est juste de constater que de plus en plus, on trouve une belle compréhension auprès de ces diverses instances. Malheureusement, parfois, il semble que les possibilités de la commission soient incomprises. En effet, il ne nous est pas possible d'octroyer des subventions pour des travaux d'entretien normaux, relevant entièrement des devoirs des communes ou paroisses. Nous ne pouvons intervenir que lorsqu'il s'agit véritablement de bâtiments ayant un caractère architectural bien déterminé et reconnu comme tel par la commission cantonale pour la sauvegarde du patrimoine.

En outre, beaucoup de demandes relèvent plutôt de la commission pour l'environnement avec laquelle nous entretenons les meilleures relations et à laquelle nous transmettons les demandes qui nous sont présentées.

Cela dit, relevons qu'au cours du dernier exercice, nous avons eu à nous occuper plus particulièrement de la poursuite des travaux de rénovation de la Maison des Oeuvres de Saint-Ursanne, de la protection de l'inscription romaine de Pierre-Pertuis, en collaboration avec la commune de Tavannes, de la restauration d'une ancienne horloge de façade, plus particulièrement cadran solaire, au Bois-Derrière, de la restauration des fontaines de Movelier et de la restauration de la chapelle de La Bosse.

Mais l'année écoulée a surtout été l'année de la préparation de l'année européenne du patrimoine architectural. Sur le plan jurassien, une commission a été constituée. On en a offert la présidence à l'ADIJ. Par suite de surcroît de travail, le président n'a pas pu en assumer la direction et c'est M. Etienne Chavanne qui a bien voulu accepter la présidence. Un excellent travail a déjà été réalisé. On a tout d'abord établi une liste plus ou moins exhaustive de tous les travaux qui méritaient une attention particulière. Finalement, au vu de toutes les demandes présentées, la commission s'est rendue à la réalité : à savoir prendre en considération trois objets qui ont un réel cachet, qui ne pourraient pas être rénovés sans l'appui des pouvoirs publics et qui n'offrent aucune possibilité de rendement financier. Ont été retenus les objets suivants : la vieille église de Courrendlin, la ferme du Bois-Rebetez-Dessus et l'ancien bâtiment Turberg à Porrentruy.

Le dossier concernant la vieille église de Courrendlin a été établi et les demandes de subventions ont été présentées, de sorte que les travaux pourront vraisemblablement commencer en 1975. Mais tous ces travaux demandent passablement d'argent et il faut espérer que des mécènes se feront connaître, autres que les instances officielles.

5.9. **Commission sociale**

Président : M. G. Rais, directeur du Foyer jurassien, Delémont (1970)
Secrétaire : Mlle P. Vuilleumier, assistante sociale, Tavannes (1969)
Secrétaire d'enquête : M. G. Nusbaumer, sociologue, Pleigne (1973)

1. **Séances de la commission sociale**

La commission sociale de l'ADIJ s'est réunie, sous la présidence de M. Georges Rais, de Delémont, à deux reprises au cours de l'année 1974, son bureau a tenu quatre séances. La commission sociale a traité de :

— l'examen du rapport concernant la planification des installations en faveur des enfants pratiquement éducables et inéducables. Elle a accepté ce rapport et décidé de le présenter au comité central de l'ADIJ en le priant de le transmettre à la Direction cantonale des œuvres sociales (DOS) ;
— la mise en route d'un nouveau groupe de travail mandaté par la DOS pour étudier les normes d'équipement des institutions pour enfants et adolescents ;
— la réalisation de la première conférence d'action sociale de la commission. Celle-ci a eu lieu le 21 mai à Saignelégier et fut sans conteste une manifestation importante.

La commission sociale s'est vu confier des mandats par les communes de Moutier et Bévilard ayant trait respectivement à une enquête suisse de planification des institutions et services au profit du troisième âge et à un projet de garderie d'enfants.

Dans le cadre des dîners-débats avec des personnalités de passage dans le Jura, prévus à son programme d'activité, la direction de l'ADIJ a mandaté la commission sociale afin qu'elle participe à la rencontre au Centre de Sornetan, entre M. Marc Oraison, médecin et psychanaliste, et les travailleurs sociaux et médecins du Jura. Mlle Madeleine Koller et M. Gabriel Nusbaumer, membres du bureau, ont représenté l'ADIJ à cette occasion.

Le bureau de la commission a demandé à la direction de l'ADIJ d'intervenir auprès de la DOS et de solliciter une entrevue ; durant celle-ci, la commission sociale s'entretiendra des propositions contenues dans les rapports présentés à la DOS et des réalisations en découlant.

2. **Secrétariat d'enquêtes**

Au 31 juillet, le secrétariat général d'enquêtes arrivait au terme d'une année d'activité.

Le secrétaire d'enquêtes, M. Gabriel Nusbaumer, de Pleigne, a intensifié ses contacts auprès des autorités cantonales, de districts et communales, ainsi qu'auprès des institutions et services sociaux établis dans le canton et à l'extérieur.

Sur le plan de l'information, le secrétariat d'enquêtes, par le canal du bulletin de l'ADIJ, s'est présenté et a donné un compte rendu de la conférence d'action sociale de Saignelégier. Il convient de signaler ici l'insuffisance des moyens du secrétaire d'enquêtes pour assurer une diffusion régulière des informations en matière d'action sociale.

Le centre de documentation, prévu au cahier des charges du secrétaire d'enquêtes, reste un idéal. Toutefois, il reçoit actuellement certaines revues traitant des affaires sociales et échange régulièrement des informations avec les organisations dotées d'un service de presse (Pro Infirmis, Pro Senectute, Pro Juventute, Office social neuchâtelois, etc.). Les contacts que M. Nusbaumer a pris avec certains centres de documentation l'amènent à constater les mêmes insuffisances que pour la diffusion d'information, ces deux activités étant étroitement liées. Toutefois, il établit une documentation pour sa propre gouverne.

M. Nusbaumer a effectué une enquête à la demande du groupe « formation d'éducateurs » sur la situation de l'emploi des éducateurs spécialisés et des

moniteurs socio-professionnels. En outre, il a participé à la consultation sur l'utilité d'un registre des institutions sociales et médicales lancée par la DOS et à une étude du marché de l'emploi des assistants sociaux demandée par l'Association suisse des assistants sociaux (ASAS).

3. La situation dans les groupes de travail

Un groupe de travail a terminé son étude, un second va la commencer et deux autres la poursuivent.

« Enfants pratiquement éducables et inéducables »

Ce groupe de travail a mis un point final à son rapport au début de l'année 1974. Le rapport a été transmis à la DOS en date du 30 avril 1974.

« Enfants et adolescents inadaptés sociaux »

Un projet de rapport, synthétisant le travail des deux sous-groupes, a été élaboré et porté une première fois à la connaissance des membres. En séance plénière, le 28 octobre, la sous-commission a discuté et amendé le projet. Ce rapport pourra être présenté à la commission sociale dans le courant de l'année 1975.

« Formation des éducateurs »

La délégation du groupe de travail s'est réunie à trois reprises pour élaborer le rapport : un plan-cadre a été établi et les documents nécessaires sont entre les mains du secrétaire d'enquêtes.
Le groupe de travail s'est réuni une fois pour prendre une décision sur la requête de l'ARTES demandant à ce qu'une solution intervienne immédiatement dans la formation des éducateurs spécialisés. Se basant sur l'expérience en cours des enseignants de classes spéciales qui, sur mandat de la Direction de l'instruction publique sont formés en emploi par l'Office d'orientation en matière d'éducation, décision a été prise de présenter une requête, allant dans ce sens pour les éducateurs, à la DOS.

« Normes d'équipement des institutions pour enfants et adolescents »

Sous la présidence de M. Charles Portmann, directeur de Caritas-Jura, le groupe de travail a tenu sa séance constitutive le 4 décembre.

4. Adhésion à l'ADIJ

Il convient encore de signaler l'intérêt grandissant que portent les travailleurs sociaux à la commission sociale. Cette attention se manifeste par l'arrivée de nombreuses adhésions à notre association au secrétariat général.

5.10. Commission ferroviaire

Président : M. A. Denis, professeur, Porrentruy (1973)
Secrétaire : M. G. Keller, professeur, Porrentruy (1973)

L'activité de la commission ferroviaire en 1974 a été entièrement consacrée au projet d'horaires 1975-1976 des CFF.
Le 22 septembre, MM. Denis et Keller ont eu, à Berne, une première entrevue avec les représentants des CFF. Au cours de cette réunion, M. Figini, des CFF, présenta les grandes lignes du futur horaire et annonça l'arrêt à Moutier du train Berne - Belfort (579), satisfaisant ainsi une vieille revendication de l'ADIJ.

A la suite d'un début de polémique à propos de la desserte matinale de l'Ajoie (train direct 574 de 7 h. 06 au départ de Porrentruy) une seconde réunion eut lieu à Bienne le 12 novembre. La discussion, serrée, avec MM. Figini, Pahud et Nicolet, des CFF, et M. Anderegg, de la Direction des transports du canton de Berne, aboutit à la création de voitures directes Porrentruy-Genève et retour, ce qui donnera, à partir du 1er juin 1975, une confortable relation Ajoie-Suisse

Bons hôtels et restaurants du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) **066 75 56 63**
COURTEMAICHE	RESTAURANT DE LA COURONNE (CHEZ L'CABRI) - Cuisine réputée - Salle pour banquets et sociétés - Cadre rustique	(Famille L. Maillard) **066 66 19 93**
DELÉMONT	AUBERGE DU CHASSEUR Spécialités de chasse et à la carte Restauration chaude à toute heure Salle pour fête de familles et sociétés	(Fam. Fleury-Cardezo) **066 22 13 79**
DELÉMONT	HOTEL LA BONNE AUBERGE Votre relais gastronomique au cœur de la vieille ville - Chambres tout confort Ouvert mars - décembre	(Famille W. Courto) **066 22 17 58**
DELÉMONT	HOTEL DU MIDI Cuisine soignée - Chambres avec eau courante - Salles bour banquets et sociétés	(Oscar Broggi) **066 22 17 77**
DEVELIER	HOTEL DU CERF Cuisine jurassienne Chambres, salles	(Famille L. Chappuis) **066 22 15 14**
MOUTIER	HOTEL DE LA COURONNE Spécialités italiennes et espagnoles	(Fam. Bianchi-Codina) **032 93 10 14**
MOUTIER	HOTEL DE LA GARE Salles pour sociétés - Confort	(Roger Giamberini) **032 93 10 31**
MOUTIER	HOTEL OASIS Chambres et restauration de 1re classe Salles pour banquets de 30 à 120 pers.	(Famille Tony Lœtscher) **032 93 41 61**

1740

MOUTIER	HOTEL SUISSE Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) **032 93 10 37**
LA NEUVEVILLE	HOSTELLERIE J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) **038 51 36 51**
PLAGNE	HOTEL DU CERF Cuisine soignée - Confort	(Mme N. Grosjean-Fischer) **032 58 17 37**
PORRENTRUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits avec douches - bains - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) **066 66 33 71**
ROCHES	RESTAURANT LA CHARBONNIÈRE Restauration à toute heure Pizzeria - Rôtisserie au feu de bois	(M. et Mme Mario Buonomo) **032 93 25 88**
SAIGNELÉGIER	HOTEL BELLEVUE (Hugo Marini) **039 51 16 20** 100 lits, chambres (douche, W.-C.), Sauna, jardin d'enfants Locaux aménagés pour séminaires - Tennis Prix spéciaux en week-end pour skieurs de fond	
SAIGNELÉGIER	HOTEL DE LA GARE ET DU PARC Salles pour banquets et mariages Chambres tout confort, très tranquilles	(M. Jolidon-Geering) **039 51 11 21 / 22**
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. et M. Zandonella) **039 41 25 46**
TAVANNES	HOTEL DE LA GARE (Famille A. Wolf-Béguelin) Salle pour sociétés, banquets et fêtes de famille - Chambres avec eau courante chaude et froide - Bain - Douche.	**032 91 23 14**
VENDLINCOURT	HOTEL DU LION-D'OR (Huguette et Jean-Marie Helg) Chambres confortables - Salles pour banquets - Cuisine campagnarde	**066 74 47 02**

1741

romande. Des améliorations de détail des trains omnibus ont aussi été obtenues.

Le 18 novembre, la commission ferroviaire tint une réunion plénière qui fut l'occasion pour MM. Denis et Keller de présenter l'ensemble du projet des CFF et les améliorations déjà acquises. La commission décida la tenue, le 20 décembre, d'une conférence de presse avec la collaboration de représentants des CFF. Cette conférence fut très suivie et permit à la presse jurassienne de présenter les grands traits du nouvel horaire. Des problèmes demeurent encore, posés en particulier par la desserte de La Neuveville.

5.11. Commission routière jurassienne

Président : M. Ch.-A. Tièche, ingénieur, Reconvilier
Secrétaire : M. F. Siegenthaler, directeur, Delémont

Etant donné la création du comité d'action Pro Transjurane, l'activité de la commission routière jurassienne a été complètement absorbée par le nouveau comité d'action ; c'est la raison pour laquelle le rapport d'activité porte avant tout sur le comité d'action Pro Transjurane.
Dominée par le problème jurassien, on sait ce qu'a été l'année écoulée et nous n'avons pas à y revenir. Il est évident que le comité d'action en a jusqu'à un certain point subi les conséquences, à tout le moins les influences. Néanmoins, il y a lieu de relever cinq faits importants, qui ont marqué l'année 1974 :

1. La réponse du Conseil fédéral à la pétition que nous avions lancée en automne 1973.
2. La constitution et l'engagement de la commission technique.
3. Le rapport de la commission fédérale, présidée par le Dr Ruckli, ancien directeur du SFRD (Service fédéral des routes et des digues).
4. L'assemblée des délégués du 14 novembre 1974.
5. Début des études générales de la Transjurane en Ajoie (Boncourt - Alle).

Revenons, sommairement, sur les cinq points cités ci-dessus :

1. Réponse du Conseil fédéral à la pétition

Dans cette réponse du 4 mars 1974, le Conseil fédéral propose d'envisager la Transjurane en tant que route principale revalorisée, permettant ainsi une réalisation par tronçon plus rapide et mieux adaptée à la situation.

2. La commission technique

Cette dernière, support technique et scientifique de l'ingénieur en chef du Ve arrondissement, a vu le jour. Les experts qui la composent proviennent des secteurs publics et privés. Toutes les disciplines touchées par l'implantation d'une nouvelle autoroute y sont représentées :

— la protection de la nature et des sites, l'écologie ;
— la sylviculture ;
— l'agriculture ;
— la géologie ;
— le génie rural ;
— le génie civil ;
— l'urbanisme et l'aménagement du territoire ;
— l'économie.

Cette commission, présidée par M. Jean Eckert, s'est réunie à plusieurs reprises, dès l'automne. Elle a abordé les problèmes posés par les différents tracés de la Transjurane, de Boncourt à Alle, mais en particulier dans les secteurs Boncourt - Buix - Courtemaîche - Montignez.
Son fonctionnement donne entière satisfaction et on peut prétendre que la collaboration interdisciplinaire qui s'en dégage est encourageante.

Précisons encore qu'au cours d'une séance de travail, la commission a pu dégager les lignes essentielles de son mandat, après avoir entendu les exposés des ingénieurs fédéraux du SFRD et de la Direction cantonale des travaux publics.

3. Rapport de la commission Dr Ruckli

Dans ce rapport, établi en 1973/1974, il est proposé au Conseil fédéral de promouvoir entre autres les routes suivantes au rang de route principale revalorisée :

— Boncourt - Porrentruy - Delémont - Moutier - Bienne ;

— Delémont - Bâle,

et de classer la route

— Moutier - Balsthal - Oensingen

en route principale.

La route principale revalorisée correspond à une route à grand trafic. Elle reste, toutefois, une route cantonale et dépend du programme cantonal. Par contre, les subventions fédérales devraient varier, selon les propositions faites, de 60 à 80 %. La Transjurane pourrait, dès lors, une fois projetée, être exécutée, par secteur, par le canton, sans attendre l'achèvement du réseau des routes nationales (1990-2000).
Le Conseil fédéral devra encore faire connaître sa décision définitive. Toutefois, cette dernière ne pourrait être négative, étant donné l'acceptation par les Chambres fédérales, de la motion Kohler.

4. L'assemblée des délégués

Cette dernière a eu lieu à Moutier, le 14 novembre 1974. L'ordre du jour proposé a été suivi sans problème. Le rapport d'activité a été approuvé tandis que les problèmes futurs au niveau du Jura, en matière routière, soulevèrent passablement de questions.

5. Etudes des tracés dans le secteur de l'Ajoie (Boncourt - Alle)

Toute implantation de route nouvelle soulève une foule de problèmes. Ces derniers sont étudiés conjointement par :

— les services du Ve arrondissement ;
— la commission technique du comité d'action Pro Transjurane ;
— un groupe d'ingénieurs jurassiens.

Etant donné l'état d'avancement des travaux d'études et de réalisation du côté français, il se révèle de plus en plus nécessaire d'activer de notre côté pour ne pas manquer le train.

Le comité d'action Pro Transjurane, en jetant un regard en arrière, peut se déclarer satisfait de l'année 1974 et des résultats atteints. Il se devra de continuer son travail avec une vision exacte de l'avenir, tout en n'oubliant pas que l'opiniâtreté peut être une vertu essentielle dans ce genre d'action.

5.12. Commission jurassienne du tourisme pédestre

Président : M. O. Stalder, directeur, La Neuveville
Secrétaire : M. J. Aegerter, professeur, La Neuveville

A. Balisage

1. Contrôle des anciens itinéraires, réparations et compléments

Ajoie (G. Stadelmann)
5 itinéraires —

Delémont (V. Airoldi)
tous les itinéraires —

Laufon
7 itinéraires 2 indicateurs

Franches-Montagnes (G. Farine) 5 itinéraires	—
Franches-Montagnes-Centre (M. Vallat) 6 itinéraires	—
Franches-Montagnes-Sud (A. Schaffter) 10 itinéraires	11 indicateurs
Raimeux (R. Kaltenrieder) 8 itinéraires	7 indicateurs
Moron (F. Tschanz) 14 itinéraires	10 indicateurs
Montoz (H. Burlon) 9 itinéraires	34 indicateurs
Chasseral (H. Studer)	39 indicateurs
Total	103 indicateurs

Valeur du matériel de réparation, avec poteaux et matériel de fixation : environ 7500 fr.

2. Nouveaux itinéraires balisés en 1974

Ajoie N° 12 : Bonfol - Miécourt - Pleujouse - Lucelle	15 indicateurs	14,5 km.
Delémont N° 21 : Les Rangiers - La Caquerelle - Le Maran - Saint-Ursanne	8 indicateurs	5,8 km.

Valeur du matériel, avec poteaux et matériel de fixation : 1050 fr.

B. Préparation des commandes

Itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage en 1975

Ajoie
N° 9 : Porrentruy - Courtedoux - Fahy
N° 9a : Chevenez - Porrentruy ou Fahy

Laufon
N° 49 c : Rétemberg - Vicques (chemin de crête)

Moron
N° 50 : Bassecourt - Frénois - Soulce
N° 50a : Berlincourt - La Jacoterie - Frénois

Chasseral
Beaumont - nouveaux ponts routiers de la T 6 - parc zoologique de la Montagne de Boujean - Boujean (réseau des chemins de promenade de la région de Bienne).

C. Guides et cartes

a) parution de la deuxième édition du guide « Chasseral » (édition allemande)
b) préparation du guide « Ajoie-Delémont-Laufon » (Denis Moine)
c) traduction en allemand du guide « Région de Moutier »
d) parution des nouvelles cartes au 1 : 50 000 de l'Association du Jura suisse avec la collaboration de notre commission (feuilles 2, 3 et 4).

D. Construction de chemins

a) élargissement de la descente de Saint-Ursanne-gare vers le Doubs à la hauteur de la Fabrique de chaux
b) remise en état du sentier de l'itinéraire Frinvillier - Cabane du Jura CAS (point 858, un demi-kilomètre à l'ouest de Frinvillier)
c) remise en état du sentier du chemin de crête Delémont - Hohe Winde entre Vadry et Fringeli.

6. Conclusions

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance à tous nos collaborateurs, à la direction, au comité central, aux présidents, secrétaires et membres des différentes commissions et à toutes les personnes, en particulier les membres des autorités fédérales, cantonales et communales, qui par leur appui et leurs contributions ont favorisé et encouragé notre activité.
Nous devons cependant regretter que les affrontements dus au processus plébiscitaire aient entravé certaines de nos activités.

Au nom du comité central

Le président central : Frédéric SAVOYE

Le secrétaire général : François LACHAT

III. Comptes 1974

1. Extrait du compte de pertes et profits

	Charges	Produits
Administration	152 384.70	2 060.45
Bulletin	45 278.20	30 400.45
Cotisations		52 395.50
Produits des titres et dépôts		7 993.20
Produit de la Seva		43 188.90
Produit de la Loterie à numéros		61 661.—
Subventions de l'Etat et de tiers		38 300.—
Subventions accordées par l'ADIJ	5 000.—	
Sauvegarde du patrimoine	2 384.—	
Contribution de tiers (AT)		6 000.—
Commissions	23 943.55	2 627.75
Immeuble		4 920.70
Allocation pour le fonds « Sauvegarde du patrimoine »	5 000.—	
Allocation pour le fonds « Commission économique »	5 000.—	
Allocation pour le fonds « 50e anniversaire de l'ADIJ »	10 000.—	
Excédent de recettes	557.50	
	249 547.95	249 547.95

2. Bilan de clôture

Actifs	Actifs	Passifs
Caisse	88.80	
Compte de chèques postaux 25 - 2086	5 754.91	
Titres DL 945 725/1 BPS Moutier	87 000.—	
Titres DL 945 725/0 BPS Moutier	14 000.—	
A reporter	106 843.71	

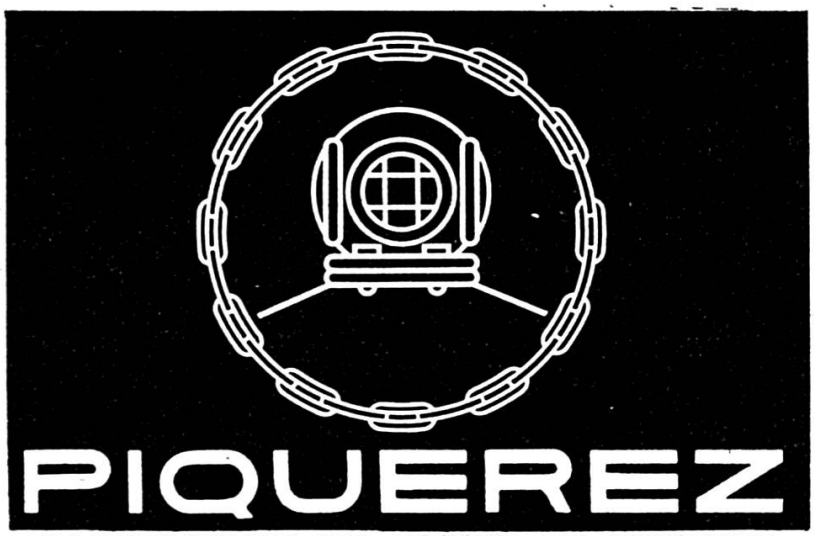

MANUFACTURE DE BOITES DE MONTRES

E. PIQUEREZ S.A.

DUKO

La maison jurassienne spécialisée
dans le chauffage au mazout

Brûleurs - Citernes - Adoucisseurs d'eau

Générateur d'air chaud

6 monteurs dans le Jura

DUKO SA - 2800 Delémont

Tél. 066 22 36 46

1737

A MIDI TRENTE:

L'HEURE EXACTE...

A TOUTE HEURE:

LA SEMEUSE

LE CAFÉ QUE L'ON SAVOURE...

1743

Georges Ruedin SA

MANUFACTURE
DE BOITES DE MONTRES

2854 BASSECOURT

1738

Dépôts en banques	Report	106 843.71	
CE 531 734 BCB, Delémont		15 473.10	
CE 35 350 BJEC, Delémont		18 019.95	
CE 900 100 BPS, Moutier		16 732.75	
CE 21 894 CEC, Courtelary		9 940.70	
Mobilier		1.—	
Débiteurs		42 504.10	
Actifs transitoires		1 729.—	
Impôt anticipé sur fonds propres		2 065.05	
Immeuble (valeur officielle)		111 300.—	
C/c de l'immeuble BPS 945 275		18 822.25	
Fonds spéciaux			
Créance à terme	60 455.—		
Fonds sentier des Gorges	6 330.90		
Titres affectés à ce compte	15 000.—		
Fonds du cinéma	4 104.25		
Fonds pour la sauvegarde du patrimoine	19 608.39		
Fonds entretien chemin d'Outremont	8 698.90		
Fonds secrétariat permanent	45 135.35		
Fonds commission économique	20 385.—		
Fonds travaux spéciaux	12 308.90		
Fonds 50e anniversaire de l'ADIJ	10 000.—		
Impôt anticipé fonds spéciaux	2 125.85	204 152.54	
Passifs			
Fonds spéciaux			204 152.54
Créanciers			20 763.55
Passifs transitoires			2 074.35
Capital			320 593.71
Balance		547 584.15	547 584.15

3. Procès-verbal de la séance de vérification des comptes

Conformément au mandat confié et à l'article 16 des statuts de l'ADIJ, nous avons procédé ce jour-même à l'examen des comptes 1974.

Sur la base des nombreux sondages effectués et des éclaircissements fournis par le comptable, M. Michel Friche, nous pouvons attester que :

a) les chiffres du bilan avec un total de Fr. 547 584.15, de même que Fr. 557.50 bénéfice du compte pertes et profits sont conformes à ceux de la comptabilité ;
b) la présentation des comptes répond aux prescriptions légales et statutaires ;
c) la comptabilité est tenue avec ordre et précision.

En conséquence, nous recommandons à l'assemblée générale d'approuver les comptes 1974 tels qu'ils vous sont présentés et d'en donner décharge avec remerciements aux organes responsables.

Moutier, le 11 mars 1975.

Les communes vérificatrices :

Commune de Bienne :
Robert LACHAT

Commune de Delémont :
Suzanne ORY

Le vérificateur permanent :
René DOMONT

IV. STATUTS
de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Chambre d'économie et d'utilité publique
(ADIJ)

I. Dispositions générales

Article premier

a) Nom et siège

[1] L'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) est une association d'utilité publique au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.
[2] Elle a son domicile au siège de l'administration.

Art. 2

b) But

[1] Son but est de défendre les intérêts du Jura dans tous les domaines touchant :
— au développement de l'économie en général ;
— à l'aménagement du territoire, notamment aux voies de communication, à la protection de la nature et des sites, à la sauvegarde du patrimoine et au développement harmonieux des agglomérations ;
— aux problèmes communaux et sociaux ;
— à la formation professionnelle.

[2] Elle soutient la vie culturelle.

Art. 3

c) Moyens

Elle agit, au besoin, en collaboration avec les autorités et les administrations communales, cantonales et fédérales ou avec d'autres groupements.

II. Sociétaires

Art. 4

a) Membres fondateurs

Les communes de Delémont, Laufon, Moutier, Porrentruy, ainsi que l'Association pour la défense et l'aménagement de l'Orval (ADOR), anciennement « Comité régional pour la défense des intérêts économiques de Tavannes et environs », sont les membres fondateurs de l'ADIJ.

Art. 5

b) Membres

L'ADIJ est composée de membres collectifs et individuels :
— collectifs
  1. les communes municipales, mixtes et bourgeoises ;
  2. d'autres corporations de droit public ou privé ;
  3. les associations d'utilité publique et d'intérêts économiques ;
  4. les entreprises industrielles et commerciales ;
— individuels
  les personnes physiques ayant l'exercice des droits civils.

Art. 6

c) Membres d'honneur

[1] Les personnes qui ont rendu d'éminents services à l'ADIJ et au Jura peuvent être nommées membres d'honneur.
[2] L'ADIJ peut nommer un président d'honneur, à ce titre, il siège d'office au comité central.

Art. 7

d) Admission, démission, exclusion

[1] Les demandes d'admission et les démissions doivent être présentées par écrit au secrétariat. Le comité central se prononce à leur sujet.
[2] La qualité de membre se perd par démission ou exclusion.
[3] Le comité central peut exclure un membre soit si celui-ci agit à l'encontre des intérêts de l'association, soit si la cotisation annuelle n'a pas été payée après rappel. La cotisation doit être acquittée jusqu'à l'expiration de la qualité de membre.

III. Organes

Art. 8

[1] Les organes de l'association sont :

1. l'assemblée générale ;
2. le comité central ;
3. la direction ;
4. le secrétariat permanent ;
5. les commissions ;
6. la commission de vérification des comptes.

[2] La direction représente l'association envers les tiers, pour autant que cette représentation n'est pas confiée par la loi, les statuts ou le règlement administratif à un autre organe.

Art. 9

a) Assemblée générale, composition

L'assemblée générale réunit tous les membres de l'ADIJ ; chacun de ceux-ci y dispose d'une voix.

Art. 10

Compétences

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'ADIJ. Ses compétences sont les suivantes :

1. approbation du rapport d'activité ;
2. adoption du programme d'activité ;
3. adoption des comptes, du budget et fixation du montant des cotisations ;
4. nomination du comité central, de son président d'honneur, des membres d'honneur et de la commission de vérification des comptes (exception faite de l'article 13, chiffre 5) ;
5. adoption et révision des statuts ;
6. dissolution de l'association.

Art. 11

Convocation

[1] L'assemblée générale ordinaire est convoquée une fois par an.
[2] Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le comité central ou lorsqu'un cinquième des membres le demande par écrit.

[3] La convocation est adressée aux membres 15 jours au moins avant l'assemblée générale.

Art. 12

b) Comité central, composition

[1] Le comité central est composé d'au moins 40 membres.
[2] En font partie d'office : la direction, les cinq membres fondateurs, le président d'honneur et les présidents des commissions. Pour le surplus, les membres du comité central sont nommés selon la clé de répartition suivante :

— 9 communes : soit une par district jurassien, ainsi que Bienne et Granges ;
— 6 représentants des membres collectifs (exception faite de l'article 5, chiffre 1) ;
— 6 représentants au moins des membres individuels.

[3] Les membres du comité central sont élus pour quatre ans et sont rééligibles. Cette disposition ne s'applique pas au président d'honneur, aux cinq membres fondateurs et au secrétaire général.
[4] Des tiers peuvent, au besoin, et sur invitation de la direction, assister aux séances du comité central avec voix consultative.

Art. 13

Compétences

Le comité central

1. prend toutes les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs de l'association ;
2. exécute le programme d'activité adopté par l'assemblée générale ;
3. prépare tous les objets à soumettre à l'assemblée générale ;
4. choisit parmi ses membres la direction, sauf le président central et le secrétaire général ;
5. nomme les présidents et membres des commissions, ainsi que le secrétaire général ;
6. élabore le cahier des charges du secrétaire général et un règlement administratif ;
7. approuve les règlements des commissions et leur programme d'activité ;
8. se prononce sur les demandes d'admission, les démissions et les cas d'exclusion ;
9. décide de toutes dépenses dépassant la compétence financière de la direction.

Art. 14

c) Direction

[1] La direction est formée du président central, du secrétaire général et de trois autres membres (un vice-président, un trésorier et un assesseur). Elle se constitue elle-même.
[2] La direction gère l'association ; sa compétence financière est de 2000 fr. par objet ne figurant pas au budget.

Art. 15

d) Commissions

Les commissions sont créées par le comité central sur proposition de la direction. Leurs composition, compétences et règlements sont arrêtés par le comité central.

Assurant l'autonomie des communes qu'elles desservent, les

74 Caisses Raiffeisen du Jura

toutes affiliées à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen et gérées selon des principes éprouvés, s'avèrent les gardiennes avisées et sûres de l'épargne populaire.

Se recommandent les Caisses Raiffeisen de :

Alle
Asuel
Beurnevésin
Boécourt
Les Bois
Boncourt
Bonfol
Bourrignon
Bressaucourt
Les Breuleux
Buix
Bure
Charmoille
Cœuve
Corban
Cornol
Courchapoix
Courfaivre
Courgenay
Courrendlin
Courroux
Courtedoux
Courtelary
Courtemaîche
Courtételle
Crémines
Damphreux
Damvant
Develier
Diesse
Epauvillers
Fahy
La Ferrière
Fontenais
Les Genevez
Glovelier
Grandfontaine
Lajoux
Lamboing
Mervelier
Miécourt
Montfaucon
Montignez
Montsevelier
Mont-Soleil
Movelier
Nods
Le Noirmont
Orvin
Pleigne
Porrentruy
Prêles
Rebeuvelier
Réclère
Renan
Saint-Brais
Saint-Imier
Saint-Ursanne
Saignelégier
Saulcy
Sonvilier
Sornetan
Sorvilier
Soubey
Souboz
Soulce
Soyhières
Tavannes
Tramelan
Undervelier
Vendlincourt
Vermes
Vicques
Villeret

1744

PRODUIT DU JURA

HERMES

machines à écrire
(de Paillard, Yverdon)

modèles portatifs à **278.—, 435.—, 595.—**

Pour le voyage, les études, le studio, les grands et petits bureaux

BABY
MEDIA
HERMES 3000
HERMES 9
AMBASSADOR
ELECTRIC

Muggli

Hirschengraben 10, Berne Tél. 031 25 23 33
Rue Neuve 43, Bienne Tél. 032 22 53 21

1746

Quiconque épargne veut une garantie de sécurité.

Le but de celui qui épargne est d'assurer l'avenir. Le sien propre et celui de son argent.

C'est donc agir à rebours du bon sens que de placer au hasard l'argent soigneusement mis de côté. Il vaut mieux commencer par s'assurer que cet argent sera en sécurité.

Des générations d'épargnants ont appris à connaître le Crédit Suisse comme une banque solide. Son expérience et le sérieux de sa politique de placement garantissent la sécurité des fonds d'épargne qui lui sont confiés.

Nous offrons diverses possibilités d'épargne. Demandez-nous laquelle est la mieux appropriée à vos besoins. Nous vous conseillerons avec compétence et amabilité.

CRÉDIT SUISSE

La banque de votre choix pour une épargne sûre

KLOTI WILDY

1748

Art. 16

e) Commission de vérification des comptes

Trois membres de l'ADIJ, élus par l'assemblée générale, forment la commission de vérification des comptes. Celle-ci comprend un président élu pour quatre ans et rééligible, ainsi que deux communes élues pour deux ans et remplacées à raison d'une par année.

IV. Ressources

Art. 17

[1] Les ressources de l'ADIJ sont constituées notamment par :

— les cotisations des membres ;
— la quote-part de la Seva ;
— les subventions ;
— le produit de la fortune ;
— les dons, legs ou héritages.

[2] Le montant des cotisations est fixé chaque année par l'assemblée générale, au prorata de la population pour les communes municipales ou mixtes. et d'une manière équitable pour les autres membres collectifs et les membres individuels.

V. Dissolution

Art. 18

[1] La dissolution de l'association ne pourra être décidée que par une assemblée générale convoquée spécialement à cet effet et à la majorité des deux tiers des membres présents.
[2] Les biens seront confiés à un Conseil municipal à désigner par l'assemblée générale pour être remis à une nouvelle association poursuivant le même but.
[3] Quant aux archives, elles seront déposées aux Archives jurassiennes.

VI. Dispositions finales

Art. 19

[1] Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale du 18 mai 1974 avec entrée en vigueur immédiate.
[2] Ils abrogent les statuts du 24 mars 1925 avec les révisions des 7 août 1926, 22 février 1930, 10 novembre 1934, 2 mars 1940, 27 avril 1946, 22 mai 1948, 7 mai 1966 et 13 mai 1972.

Le président central : F. SAVOYE

Le secrétaire général : F. LACHAT

ORGANES DE L'ADIJ
Direction
Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier ✆ 039 41 31 08
Secrétaire général : François Lachat, 2740 Moutier ✆ 032 93 41 51 / 93 41 53
Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ✆ 032 93 12 45
Jean Jobé, 2900 Porrentruy, ✆ 066 66 10 29
Marcel Houlmann, 2520 La Neuveville ✆ 038 51 31 21

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts du Jura »
Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1
✆ 032 93 41 51 / 93 41 53

Abonnement annuel : Fr. 20.—
Le numéro Fr. 2.50

Caisse CCP 25 - 2086